



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

EN DATE DU 18 OCTOBRE 2008 - Clermont

Monsieur le Président, après les formalités d'usage d'accueil des participants, nomme les personnalités présentes afin que chacun puisse les interpeller lors de la séance des questions-débat. La parole est également donnée à M. Lionel Ollivier, maire de la commune d'organisation de cette assemblée, souhaitant s'exprimer devant ses collègues.

Monsieur Lionel Ollivier, Maire de Clermont : « Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans notre salle des fêtes André Pommery où il est maintenant traditionnel de vous accueillir pour l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise.

Je ne peux, en tant que maire de Clermont, que me féliciter de ce choix dû à la qualité de l'équipement et aussi à la centralité de notre ville dans le département.

Cette assemblée générale est un temps fort de notre vie d'élu local. C'est en effet une des rares fois dans l'année où tous les élus de terrain se retrouvent pour échanger sur des thèmes préalablement choisis par le conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Oise, cette année les droits et responsabilités des élus locaux, et je ne doute pas, que, comme à l'accoutumé, grâce au travail du président Vasselle et de ses collaboratrices, notamment Florence Métral, cette assemblée se déroulera dans d'excellentes conditions.

C'est l'occasion, comme vient de le dire le Président, d'échanges francs et courtois avec le Préfet de l'Oise, avec les parlementaires, avec les Président du Conseil général de l'Oise et du conseil régional de Picardie, que les élus de proximité que nous sommes expriment leurs doléances, leurs interrogations, leurs inquiétudes ; réaffirment leurs responsabilités qui sont lourdes, leur disponibilité qui est sans relâche, leurs difficultés croissantes dues aux relations parfois tendues avec l'Etat car la concertation n'est pas toujours au rendez-vous avec le gouvernement qui nous impose un certain nombre de mesures : fermeture des écoles le samedi matin, obligation d'accueillir les enfants en cas de grève des enseignants du primaire et d'autres choses encore.

Sans forcément vouloir polémiquer, un mot sur les perspectives budgétaires pour les collectivités locales en 2009. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles ne sont pas empreintes d'une tonalité réjouissante. Sous couvert de faire participer les collectivités locales à l'effort collectif de maîtrise des finances publiques, le gouvernement va les étrangler

financièrement et ces dernières verront au mieux, leurs dotations stagner. Pourtant, la cour des comptes le confirme elle-même : les collectivités locales ont une structure financière beaucoup plus saine que celle de l'Etat car elles s'endettent pour financer leurs investissements au contraire de l'Etat qui a trop souvent recours à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement et ceux depuis de très nombreuses années.

N'oublions pas non plus que les investissements des collectivités locales représentent plus de 70% de l'effort d'investissement public et contribuent donc directement à la croissance française et au développement de nos PME. Mais pourront-elles continuer à investir ? Pourront-elles continuer à fournir des services de proximité et souvent de qualité à leurs habitants ? La limitation de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la seule inflation représente une perte de pouvoir d'achat très importante car le taux d'inflation retenu par le gouvernement est très inférieur à la réalité de la progression des prix des dépenses des communes, ce qu'on appelle communément le « panier des maires ». Ce qui veut dire que pour conserver une qualité de service public au niveau de nos communes, les choix de financement se réduisent soit à l'emprunt, soit à l'augmentation des impôts locaux. Mais à partir du moment où le gouvernement renoncerait à stigmatiser les collectivités locales dans le cadre du débat budgétaire et que les finances locales ne serviraient pas de variable d'ajustement pour les finances publiques, un dialogue pourrait s'engager sur les compétences de celles-ci car le temps indispensable de la clarification est venu.

Voilà Mesdames, Messieurs, les quelques mots que je tenais à prononcer. Sachez que je vous souhaite une excellente matinée de travail avec des ateliers de qualité et je ne doute pas que le dialogue républicain et constructif sera de mise ce matin. Merci ».

Ces discours d'ouverture prononcés, la parole est à Monsieur Lemaître, secrétaire général adjoint de l'association pour la présentation du rapport d'activité.

Monsieur Gérard Lemaître, Secrétaire Général Adjoint de l'UMO :

Monsieur Lemaître ouvre son exposé en soulignant que le bilan d'activité 2008 est bien particulier. Sa nouveauté réside dans l'empreinte spécifique imprimée par le renouvellement des conseils municipaux, qui a généré, de la part de l'UMO, la mise en place des services, prestations, et événements indispensables à cette période.

Il rappelle qu'une telle année donne à l'association sa pleine dimension, celle d'une association, partenaire de terrain, tournée toute entière vers les élus tant dans les domaines de l'assistance juridique que de la formation des élus. La priorité de cette année fut donc d'apporter aux nouveaux élus les premiers repères indispensables à la gestion de la collectivité.

Il affirme que « plus loin que cette année de démarrage, pour toute la durée de votre mandat, vous écouter, vous conseillers, débattre ensemble, pour mieux vous défendre seront nos principes d'action. Ils ont, en 2007 et 2008, déjà trouvé à s'affirmer ».

« Pour l'heure, ce rapport d'activités est en outre l'occasion d'évaluer l'exacte mesure de vos besoins, et préoccupations du moment pour vous apporter des solutions concrètes et des réflexions utiles à vos décisions. Pour y parvenir au plus près, nous comptons aussi sur

vosre influence et interaction dans nos activités ; de celles-ci dépendent assurément la légitimité et la représentativité de l'Union des maires, et la prise en compte de vos intérêts. »

Il conclut cette introduction en précisant : « Vous attendez beaucoup de l'association. Notre ambition est ainsi posée : se placer à la hauteur de cette attente et par nos convictions, engagements et actions répétés, gagner votre confiance. »

Monsieur Lemaître commence par présenter **la mission d'assistance de l'UMO**. En effet, il précise que les élus évoluent dans un contexte juridique particulièrement mouvant. Connaître les grandes règles de droit applicables aux collectivités, en suivre les modifications, s'y adapter constituent désormais les impératifs de la fonction d' élu local.

Il continue en indiquant que pour permettre un mandat exercé avec plus de facilité, c'est très logiquement que l'UMO a mis en place, structuré et renforcé son service d'assistance et de conseil juridique. Il indique d'ailleurs que les élus sont de plus en plus nombreux à solliciter ce service sur des thématiques aussi étendues que peuvent l'être les compétences communales ou intercommunales.

« Faire connaître le droit, accompagner chacun d'entre vous dans son application, et permettre la résolution de vos difficultés sont les lignes de commande de notre mission d'assistance juridique. Sur la période retracée dans le présent bilan, cette activité a, cette fois encore, été soumise à un rythme de travail qui n'a connu aucun relâche. Nos chiffres et graphiques, produits à l'appui de ce bilan, en apportent le constat, avec, au total, près de 800 dossiers traités dans l'année, par notre équipe et le cabinet d'avocats Goutal-Alibert et Associés. »

Monsieur Lemaître détaille ensuite les thèmes et problématiques ayant fait l'objet de multiples saisines de la part des communes adhérentes.

Il revient ensuite sur un autre aspect de la mission d'assistance juridique : l'offre de publications juridiques.

« Il nous est apparu tout aussi important, parallèlement à nos conseils personnalisés, de faire naître une offre de publications juridiques généralisées, dont tous pourraient tirer profit. Ainsi, entre novembre 2007 et mai 2008, l'association a élaboré trois ouvrages consacrés notamment à la préparation et l'organisation des élections et à l'installation et le fonctionnement du conseil municipal.

Outre l'implication dans ces publications ponctuelles, l'association a aussi poursuivi sa mission permanente d'informations et de documentation pour vous apporter, en ces domaines aussi, l'aide primordiale à votre prise de décisions et à l'exercice de votre mandat local.

Notre support de référence, à cet égard, est assurément La Lettre de l'UMO, notre revue bimestrielle en quadrichromie, d'une vingtaine de pages. Rédigée intégralement par nos services, elle s'attache à diffuser une information régulière, pragmatique et de qualité. »

Conscients que vos besoins d'informations n'ont pas seulement un caractère juridique, nous confectionnons et publions sous la forme électronique, une lettre de liaison complémentaire « les brèves de l'UMO ». Il s'agit d'un outil d'informations, pratique et

synthétique, comportant notamment des conseils de lecture, un mémento de tâches à faire, une recommandation de site internet, un agenda, des dépêches d'actualités ».

Monsieur Lemaître s'attache ensuite à présenter le site internet de l'UMO, instrument de travail à vocation pratique qui participe à la politique d'informations et de communication de l'association.

Il évoque ensuite l'existence d'autres travaux d'édition, à caractère ponctuel. Ainsi, l'association a mené à bien sa nouvelle plaquette de présentation, diffusée à tous les nouveaux élus et permettant un repérage le plus immédiat possible.

Il rappelle que dans la même optique, l'UMO est sur le point de concrétiser la prochaine édition de l'annuaire papier des maires et présidents de communautés de l'Oise. Cet ouvrage, toujours fort apprécié, sera envoyé à l'ensemble des communes et communautés de l'Oise.

Monsieur Lemaitre revient désormais sur **la mission de formation des élus** exercée par l'UMO.

Ainsi, il explique que l'accompagnement des élus par une formation appropriée et adaptée à leurs fonctions est au centre des exigences de l'association, en tant qu'il s'agit, d'une fonction substantielle de la démocratie locale.

Il rappelle à ce titre que la formation des élus a été érigée, par le législateur, au rang de droit pour les élus.

Il poursuit en indiquant que cette activité doit profiter à tous. C'est pourquoi, celle-ci est sans aucun frais pédagogique, librement accessible sur la base de la cotisation annuelle que verse la collectivité territoriale. Seule une participation pour frais de restauration est demandée.

« Cet accès « libre » à nos stages est un parti pris, un engagement politique de l'association, les moyens financiers que nous consacrons à la formation en sont la traduction. Entendez, la aussi, notre détermination à poursuivre dans cette voie de la démocratisation, aussi longtemps que le budget de notre association pourra le soutenir.

Nous militons également pour une démarche de formation de qualité, développant, avec cohérence, une véritable programmation pédagogique. Cela passe par des cycles définis et déclinés avec progression tout au long du mandat.

Conscients aussi que vos besoins sont extrêmement liés à l'actualité, à l'évolution du droit, nous sommes en capacité, à tout moment, d'amender, d'enrichir cette programmation pluriannuelle pour faire place à des sujets d'actualité.

Ce souci de qualité et d'adaptation de notre formation se traduit notamment par l'évaluation systématique de chacune des actions réalisées, à l'aide d'un questionnaire écrit, portant tout à la fois sur les conditions pédagogiques et matérielles de nos formations. »

Il souligne par ailleurs que l'association se voit régulièrement délivrer, depuis plus de 10 ans, l'agrément nécessaire pour dispenser de la formation aux élus. A ce titre, il rappelle

que cet agrément est la garantie, pour l'élu, de pouvoir mettre en œuvre, comme la loi le prévoit, son droit à la formation, en particulier les droits à congé, à compensation de perte de revenus professionnels, ou à remboursement des frais de restauration.

Il s'attarde ensuite sur l'aspect quantitatif de ces formations. Ainsi de septembre 2007 à juillet 2008, l'association a porté à l'affiche 6 sujets différents répartis en 11 stages

S'ajoute à cette programmation, une journée spécifique consacrée à l'accueil des nouveaux élus et au lancement du programme de formations 2008 à laquelle près de 300 élus ont pris part.

Il passe ensuite à **la mission de défense des communes.**

« En ce domaine, nos modes d'intervention varient, s'adaptant à la nécessité et à la nature de la cause ou du dossier défendu. Il peut s'agir d'une saisine directe des pouvoirs publics, de propositions d'amendement ou encore du lancement d'une réflexion locale ou d'une action collective. »

Il revient plus particulièrement sur les sujets ayant marqué l'année 2007/2008 et notamment sur le maintien et la qualité des services publics, en particulier en milieu rural. Il précise, qu'à ce titre, l'association a dénoncé sans relâche toutes les difficultés rencontrées par de très nombreux élus locaux dans leurs relations avec la Poste.

Il évoque également l'examen, par l'UMO, de la carte des possibles communes d'accueil du dispositif de passeports biométriques.

Il s'attarde également sur une autre cause de mobilisation forte que constitue la répartition entre communes des frais de scolarité des élèves des écoles privées ou encore sur les réformes scolaires telles que la semaine des 4 jours ou le service minimum d'accueil.

Pour terminer, il rappelle également les interventions nationales et locales de l'UMO en matière de financement de l'assainissement.

Monsieur Lemaitre précise aussi que l'UMO représente les 693 communes de l'Oise dans les très nombreux organismes consultatifs et groupes de travail dans lesquels il lui est demandé de participer.

Toutefois, il tient à souligner que ces participations engendrent un travail soutenu, ininterrompu, des différents représentants qui veulent bien se rendre aux instances administratives et groupes de travail locaux ou nationaux. Il profite d'ailleurs de cette présentation pour les remercier.

Il termine son intervention par un dernier point sur **une mission essentielle de l'association : Fédérer et Mobiliser.**

En guise de conclusion, Monsieur Lemaitre précise que ce premier bilan du mandat a valeur d'état des lieux et donne à percevoir le contexte global des actions et des activités de l'association.

Notre président et notre conseil d'administration nouvellement élu, nos services vont travailler unis et animés cette ambition. Tous se tiennent à votre écoute pour faire évoluer l'association au fil de vos attentes, de vos besoins, de vos contraintes et des circonstances d'actualités.

Je résumerai : exigence de la proximité, de l'efficacité et de la convivialité nous guideront dans les actions conduites et mises en mouvement dans votre intérêt. Notre volonté est ainsi de continuer à être la structure la plus proche du terrain sur lequel vous oeuvrez et de préserver cette dimension humaine et accessible.

Monsieur Lemaître souhaite remercier l'équipe de l'Union des Maires de l'Oise. Florence Métral, Directrice, chargée de la gestion, l'animation, l'encadrement des services et des interventions de l'association. Bénédicte Uguen, assistance juridique en charge de l'information et le conseil en cette matière et la rédaction juridique. Lucie Deheyer, chargée de la gestion administration, de l'organisation des réunions d'information et de formations.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Lemaître pour son exposé complet et détaillé. Il rappelle que c'était Madame Béatrice Marre qui était secrétaire générale de l'association puisque l'association rassemble l'ensemble des sensibilités politiques du département. Il précise à l'ensemble des nouveaux maires qui nous ont rejoints que la répartition des responsabilités se fait d'une manière intelligente et consensuelle entre les différentes sensibilités aux différents postes à responsabilité de l'association. Ainsi, le Président représente une partie des sensibilités et, en équilibre le secrétaire général est de l'autre sensibilité. Madame Marre ayant quitté le département, à l'occasion du prochain conseil d'administration, nous procéderons au renouvellement des membres du bureau de l'association.

Il profite de ce moment pour rappeler que les réunions intercantionales d'information vont reprendre au cours de l'hiver sur des thèmes d'actualités retenus par le conseil d'administration. Ces réunions ont été suspendues l'année dernière à cause des élections municipales. Il souligne, à l'attention des nouveaux maires que l'UMO se déplace dans les arrondissements, avec des spécialistes, sur des sujets intéressants les élus locaux.

Il demande également aux nouveaux maires présents de bien vouloir relayer l'existence, auprès de leur prédécesseur, de l'association des anciens maires et adjoints de l'Oise présidé par Monsieur Michel Desprez, ancien maire de Fleurines. Elle contribue très largement au bon fonctionnement et à la bonne organisation de notre assemblée générale. Nombre d'entre eux sont assesseurs au niveau des bureaux de vote ce matin. Il rappelle que cette association a également organisé le concours de « civilité » à la suite des élections municipales dernières et des Marianne du civisme avaient été distribuées aux communes dans lesquelles il y avait eu la meilleure participation aux élections.

Monsieur Vasselle se félicite également de la représentation toujours plus importante des maires « femmes ». Il en profite pour signaler que celles-ci sont également bien représentées à la haute assemblée que constitue le Sénat. Il se félicite de l'introduction dans la constitution de la parité.

Monsieur Vasselle cède ensuite la parole à Monsieur Ternacle, Trésorier Adjoint de l'UMO pour la présentation du rapport financier et du vote des cotisations 2009.

Monsieur Ternacle, Trésorier Adjoint de l'UMO : « Je vais vous présenter les différents comptes que notre collègue Pierre Boulnois aurait présenté s'il avait été renouvelé lors des dernières élections municipales.

En ce qui concerne le compte de résultat, plus particulièrement les prestations de services et produits d'exploitations s'élèvent à la somme de 407 775,40 €, en augmentation par rapport à 2006 dans la mesure où nous avons des augmentations qui proviennent d'une forte progression des remboursements de frais de formation, de l'augmentation des cotisations. Par ailleurs, les frais de participation au Congrès sont en nette augmentation. Il y a une majoration des sponsors avec une augmentation de 58 % de leur participation. Nous avons aussi une progression de la subvention du Conseil Général de l'ordre de 10 000 € qui est à la fois pour aider dans le recrutement de l'assistante juridique mais également qui fait suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de catégorie C. Il y a également une petite progression de la subvention de Mairie 2000 ce qui entraîne une augmentation des produits de 5 points.

En ce qui concerne maintenant les charges d'exploitation, nous avons un total de charge qui s'élève à 411 021,12 €. Il est à noter les charges externes s'élèvent à 313 981, 54 €. A l'intérieur de ce poste, nous trouvons les cotisations reversées à l'AMF pour 94 832, 52 € soit une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente. Nous avons des frais d'impression qui ont augmentés de 13% et des frais administratifs qui ont augmentés de 4%. Les refacturations de frais de personnel en ce qui concerne notamment notre directeur augmentent de 3,8%. En ce qui concerne les frais de personnel, nous notons une augmentation des charges sociales relativement importantes qui est liée à des cotisations URSSAF car nous avons précédemment une personne avec un niveau de rémunération assez bas ce qui entraînait un avantage important sur les cotisations URSSAF de l'ordre de 5 000 euros.

Un point important concerne les produits financiers. En effet, les produits financiers qui étaient de 14 388,56 € en 2006 se montent à 13279,97 €. Par contre, l'expert comptable et le commissaire aux comptes enregistrent une provision de 5 859 € sur nos réserves financières. Les explications données et qui seront peut être précisées par le commissaire aux comptes consistent à dire que dès l'instant où les coupons sont versés, il y a une dépréciation de nos obligations qui fait que nous devons constituer une provision qui sera réintégrée lorsque les obligations remonteront.

Le résultat courant s'élève à 4 175,25 € au lieu de 18 381,98 € qui s'explique par l'effet des charges sociales principalement.

Ce qui nous amène à un résultat final en 2007 de 3 914,25 € alors que nous avions un résultat de 16 302, 36 € l'année précédente.

Concernant le bilan, il nous permet de constater que nous avons un actif circulant de 422 252,87 € ; des valeurs mobilières de placement qui sont à 239 576,69 € contre 90 086, 51 €. Les disponibilités sont à 129 528,03 €.

A signaler peut-être, au niveau du passif, que nous sommes peut être plus à jour sur nos fournisseurs car nous avons en 2006, 80 526,52 € dû à nos fournisseurs contre 40 335, 28 € cette année.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Ternacle pour cette présentation détaillée et complète des comptes de l'association

Monsieur Vasselle en profite pour remercier, en notre nom à tous, le conseil général pour le soutien financier qu'il nous apporte chaque année.

« Son soutien est un élément déterminant de nos finances. Si le conseil général ne nous avait pas aidés au départ, nous n'aurions jamais pu structurer notre association comme nous l'avons fait. Le soutien du conseil général nous est précieux. Ceci étant, nous avons veillé depuis le versement de la première subvention à ne jamais solliciter en hausse le concours financier du conseil général. Je peux même dire que si on prend en compte le fait que le conseil général a réintégré dans son personnel, l'agent qu'il avait mis à notre disposition et qu'il a substitué à cette reprise d'agent, une aide complémentaire dont vous a parlé Monsieur Ternacle, il y a eu une diminution, en valeur, du concours du conseil général au profit de l'association des maires. Nous n'avons pas à nous en plaindre et nous l'avons souhaité. C'est un choix du conseil d'administration de faire en sorte que la contribution du département reste à son niveau pour que la part de notre contribution à tous devienne la part majoritaire de telle manière à ce que nous puissions ne plus avoir besoin de la subvention du conseil général. Nous aurions pu être placé en situation de gestion de fait si le concours du conseil général avait été supérieur au produit de nos cotisations. Je pense que c'est une saine gestion d'avoir procédé ainsi. Ceci permet d'avoir un juste équilibre entre le concours de chacun. Ceci étant ce montant de 129 000€ nous est absolument indispensable pour le moment et je remercie très chaleureusement l'ensemble des conseillers généraux ici présents et demande à Monsieur Douet de bien vouloir transmettre nos remerciements au Président Rome d'avoir maintenu le concours du conseil général au profit de l'association des maires de l'Oise. »

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Letarnec, commissaires aux comptes.

Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes : « En exécution de la mission que la précédente assemblée m'avait confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2007 donc sur les comptes annuels de votre association.

Au préalable, je vous rappellerai que les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et c'est donc sur cette base que j'ai réalisé mes travaux.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Succinctement, un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste aussi à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

A l'issue de mes travaux, je certifie que les comptes annuels de votre association sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la clôture de l'exercice.

J'ai aussi à vérifier ce que l'on appelle les informations spécifiques, c'est-à-dire que j'ai procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications prévues par la loi. A ce titre, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de

gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'ai un deuxième rapport à vous présenter qui est un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L612-5 du nouveau code de commerce.

A ce titre, j'ai effectué mes travaux selon les normes applicables en France, lesquelles requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Il y a donc une convention réglementée au niveau de votre association à savoir que l'association loue à la société HLM du département de l'Oise, des locaux à usage administratifs ainsi que deux parkings, rue Jean-Baptiste Boyer à Beauvais.

A ce titre, pour l'exercice 2007, les loyers versés s'élèvent à 18 095 € et les charges locatives à 2383 €. Monsieur Vasselle, votre Président est aussi le Président de la société HLM à laquelle vous louez ces locaux.

Voilà Monsieur le Président. »

Monsieur Vasselle soumet les rapports du trésorier adjoint et du commissaire aux comptes aux remarques éventuelles. Aucun commentaire n'étant formulé, ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité. La parole est à Monsieur Ternacle pour présenter le barème des cotisations pour 2009.

Monsieur Ternacle : « Je préciserai préalablement que 4 communes n'ont pas réglées leur cotisation 2009. Il y a donc 4 communes non adhérentes : Hermes, Maucourt, Rouvres-en-Multien et Trie-la-Ville.

Concernant le barème de cotisation, le conseil d'administration ayant examiné les propositions à vous faire, et comme la demande est toujours plus forte en matière de conseil juridique et de formation, il est proposé d'augmenter les cotisations de 4 %. Cette augmentation intègre l'augmentation des cotisations à l'Association des Maires de France qui est prévue à hauteur de 2%. »

Monsieur Vasselle soumet ce projet de barème de cotisations aux voix de l'assemblée générale. Aucune opposition ou abstention n'étant formulée, le barème est adopté à l'unanimité.

Le président passe au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. En l'absence de remarque éventuelle, le commissaire aux comptes est renouvelé dans ses fonctions.

Avant la suspension de la séance plénière, le président fait part à l'assemblée de toutes les informations relatives à l'organisation du Congrès des Maires de France. Il remercie également les partenaires financiers présents lors de cette assemblée avant d'inviter les participants à rejoindre les divers ateliers.

11H. Réunion, de nouveau, en assemblée plénière

Une fois les séances en atelier terminées, **Monsieur Vasselle** remercie les participants et les intervenants.

Avant de continuer la séance par la traditionnelle série de questions réponses aux personnalités présentes, Monsieur Vasselle proclame les résultats concernant le renouvellement d'une partie des membres du conseil d'administration.

Ont participé au vote, 284 communes.

Ont obtenu :

pour l'arrondissement de Beauvais :

Monsieur Carrère :	283 voix
Monsieur Gilles :	283 voix
Monsieur Le Tallec :	284 voix
Monsieur Renaud :	283 voix
Monsieur Rousselle :	284 voix

Pour l'arrondissement de Clermont :

Madame Barthe :	283 voix
Madame Brichez :	281 voix
Monsieur Menn :	280 voix

Pour l'arrondissement de Compiègne :

Monsieur Cormont :	284 voix
Monsieur Damien :	283 voix
Monsieur de Paermentier :	284 voix
Monsieur Pouplin :	283 voix
Monsieur Létoffé :	283 voix

Pour l'arrondissement de Senlis :

Monsieur Desmoulins :	284 voix
Monsieur Pétrement :	284 voix
Monsieur Douet :	279 voix
Monsieur Manoussi :	284 voix

Pour les EPCI :

Monsieur Foubert :	283 voix
Madame Lefebvre :	281 voix
Monsieur Lemaître :	282 voix

Monsieur Vasselle félicite les nouveaux administrateurs de l'UMO avant d'introduire la traditionnelle série des questions/réponses et le débat. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional, Monsieur Yves Rome, Président du Conseil

Général de l'Oise. Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise.

Monsieur Jean-Pierre Lemaistre, Président de l'ADICO : « L'ADICO a été créée à l'initiative de l'UMO et du soutien du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat. L'ADICO est une association d'élus qui regroupe à ce jour 546 collectivités et dont la mission est d'aider ces collectivités dans les domaines informatiques, logiciels et matériels. Les échanges dématérialisés entre les collectivités et leurs partenaires institutionnels sont devenus, en quelques années, monnaie courante. Cette tendance va d'ailleurs en se renforçant notamment avec la réforme de l'Etat en tant que comptable assignataire des collectivités locales et en tant que chargé du contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Pour que l'échange de flux dématérialisés s'effectue dans de bonnes conditions, et ainsi accélérer le processus de dématérialisation, des exigences technologiques s'imposent comme la couverture du territoire par l'ADSL. De ce point de vue, le département de l'Oise est plutôt bien loti du fait des investissements réalisés par les pouvoirs publics. Pour autant, toutes les collectivités ne sont pas desservies de la même façon. Un certain nombre d'entre elles ne reçoivent pas du tout l'ADSL où, dans le meilleur des cas, ne reçoivent qu'un débit minimal de 512 k. Il s'agit d'un point crucial car l'échange de flux dématérialisé dans les deux sens, nécessite impérativement, pour la totalité des collectivités l'accès à un débit standard de 8Méga. On peut donc considérer qu'en dépit des efforts remarquables fait en matière de taux de couverture, l'attention des pouvoirs publics, Etat et conseil général, doit être impérativement attirée sur les insuffisances de la couverture actuelle. La question est donc aujourd'hui de savoir quelles mesures vont prendre lesdits pouvoirs publics pour pallier les manques et ce dans quel délai ? »

Monsieur Yves Rome, Président du Conseil Général de l'Oise : « j'ai entendu quelques murmures, non de désapprobation, mais d'étonnement. Ce sont bien 99,3% des lignes téléphoniques qui sont éligibles au standard haut débit. Là-dessus, nous avons déclaré au conseil général de l'Oise que la fracture numérique était un enjeu de développement du territoire et que notre ambition était d'arriver à un service public universel du haut débit dans le département. Nous avons déployé pour ce faire une délégation de service public qui est parmi les plus performantes de France. J'étais encore récemment devant l'ARCEP, qui est la haute autorité en la matière, et qui a attesté de cette réussite. Il nous reste donc 0,7% à satisfaire. Nous nous sommes mobilisés aujourd'hui par le biais d'avenants successifs avec notre délégataire pour parvenir à ce service public universel. Il reste des éléments de technologie à maîtriser et à organiser. Nous avons donc, au-delà même de notre convention, dépassés les clivages qui existaient avec France Télécom. Nous avons signé une convention avec France Telecom qui a permis d'expérimenter « RNA zone d'ombre », ce fut le cas à Bresles dans le canton de Monsieur Sanguinette pour aller desservir la commune. Au fil du temps, nous allons, selon les possibilités, grâce à un amendement du Sénateur Leroy, développer plus avant cette solution technologique qui nous permet d'aller satisfaire les besoins existants de façon à arriver à l'optimum. Au passage, cela nécessitera une mobilisation d'argent public de la part du conseil général que mes services estiment à plusieurs millions d'euros. Nous nous sommes engagés à le faire, nous le ferons dans les délais que la technologie commande en précisant toutefois que France Télécom, développe une autre technologie qui permet par le satellite, de desservir les zones ou les entreprises qui le souhaitent. Bien entendu, le coût du satellite reste à la charge de l'entreprise ou du particulier mais les réponses technologiques existent et nous nous efforcerons, dans un laps de temps le plus court possible, de parvenir à ce succès merveilleux, que serait le 100% ».

Monsieur Philippe Grégoire, Préfet de l'Oise : « Je souhaite pour ma part rajouter un mot sous un autre angle par rapport à la question posée. J'indique que pour le contrôle de légalité et la télétransmission des actes, qui est un facteur de progrès, de rapidité, de sécurité et de qualité du conseil, en tout et pour tout dans le département, nous avons seulement 37 conventions signées et on est très loin du potentiel que pourrait représenter la technologie accessible. J'ajoute que sur ces 37 conventions signées, certaines ne sont pas actives ce qui pose problème et qui désigne paradoxalement l'Oise comme l'un des départements où cette prestation est la moins modernisée. Nous sommes donc à contre-courant de notre image. Je la complète très rapidement du fait que je souhaiterai la pleine utilisation des capacités de télétransmission informatique pour toutes sortes de raisons : transmission de l'alerte, rapidité de liaison. Avec certaines collectivités, cela marche très efficacement. C'est vraiment la modernisation de l'Etat qui est à la clef et la modernisation du travail avec les collectivités locales.

Monsieur Alain Vasselle, Président de l'Union des Maires de l'Oise : « Je précise au passage qu'il y a quelques facteurs limitants au développement de la dématérialisation qui est celui de la formation des agents qui travaillent dans les collectivités. Encore faudrait-il qu'au niveau du CNFPT, nous ayons également suffisamment de formations ouvertes pour permettre à nos agents d'y faire face. »

Monsieur Jean-Paul Douet, Maire de Montagny-Sainte-Félicité précise qu'en tant que petite commune, il est réticent notamment au regard du coût. « Je suis donc en train de faire marche arrière. Le conseil municipal a délibéré pour signer cette convention mais pour rentrer en application on demande 348 euros ».

Monsieur Philippe Grégoire, Préfet de l'Oise : « Ce point sera éclairci hors séance et dans la transparence la plus totale. Je suis surpris et j'y regarderai de très près».

Monsieur Alain Vasselle, Président de l'Union des Maires de l'Oise : « Nous allons poursuivre avec d'autres questions ».

Madame Jeannine Dumont, Maire de Villebray : « Ma question est en matière d'urbanisme. Depuis la réforme des autorisations d'urbanisme, nous ne recevons plus aucune réponse en ce qui concerne la déclaration préalable. Pour m'assurer, à l'issue de 5 semaines, je téléphone à la DDE pour savoir s'il n'y a pas de soucis et j'en avertis les bénéficiaires. Pourquoi ? Parce qu'un jour, j'ai reçu un courrier qui ne concernait pas un administré de la commune. Serait-il possible que la DDE nous envoie un email en nous informant des suites données à la déclaration ? »

Monsieur Pierre Renaud, Maire de Pontpoint : « La réforme de l'urbanisme entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007 a pour objectif de simplifier les procédures d'instruction des demandes d'urbanisme. Après avoir testé pendant plus d'un an ces procédures, il s'avère que le résultat est tout à fait inverse : surcharge de travail pour les communes, augmentation importante des frais de correspondance, allongement des délais d'instruction et mécontentement des pétitionnaires à qui on demande le plus souvent de redéposer des demandes pour des raisons mineures ou incomprises »

Monsieur Philippe Grégoire, Préfet de l'Oise : « Je suis convaincu que ces questions sont importantes probablement dans l'esprit de beaucoup de maires. Je rappelle que la loi avait été adoptée pour simplifier le droit de l'urbanisme applicable, sécuriser les

procédures et je rappelle également que dans la volonté du législateur, il y avait, et c'est l'une des conséquences de la procédure, la validité implicite de l'accord. J'insiste aussi avant de passer, si vous me permettez, le micro à Monsieur De Meyer, sur le fait que les communes sont parfois appelées à exposer des frais par exemple d'envoi mais la taxe locale d'équipement qu'ils perçoivent sur les nouvelles constructions compense très largement ce type de frais. C'est un domaine qui doit rester performant de façon à ce que nous soyons bien dans le cadre de la volonté de la loi.

Monsieur De Meyer, Directeur de la DDE : « Ainsi que vous l'avez souligné, la réforme de l'urbanisme a pour objet la sécurisation des actes et la garantie d'un délai d'instruction vis-à-vis de l'utilisateur. La période la plus délicate est la période dite du 1^{er} mois ou il est nécessaire de procéder à une pré-instruction très très rapide nous permettant de savoir s'il y a un problème ou pas puisque dorénavant, le pétitionnaire lorsqu'il dépose son dossier de déclaration préalable ou de permis de construire doit avoir une réponse dans les 30 jours sur le fait que son dossier n'est pas complet et qu'il est nécessaire de faire des pièces complémentaires. Le principe est que lorsqu'il n'y a pas de problème sur un dossier, la décision est dite tacite et la commune ne reçoit donc pas de projet de décision favorable. La DDE se concentre donc sur les dossiers où il y a un problème car le temps est extrêmement réduit pour instruire les dossiers. J'en profite pour rappeler tout l'intérêt qu'il y a à nous renvoyer les avis de réception que vous avez envoyé à vos pétitionnaires parce que c'est la preuve qui indique que l'intéressé a bien reçu l'avis en particulier lorsqu'il y a une décision qui n'est pas favorable et est susceptible de contestation. Lorsque vous avez envoyé à votre administré un arrêté défavorable et que vous ne nous renvoyez pas l'avis de réception, c'est comme si l'administré bénéficiait d'un accord tacite. »

Madame Michèle N'Guyen, Maire de Larbroye : « Nous sommes un certain nombre de maires à nous étonner du service minimum d'accueil de l'Education Nationale et du problème qu'il pose aux collectivités locales. Dans une commune de 400 habitants, il y a un employé communal, une technicienne de surface. Je ne me vois pas demander à l'employé communal de surveiller les enfants. D'autre part, l'Etat d'ordinaire demande des diplômés et dans le cadre de cette loi, rien n'est exigé. Je trouve ça un peu embêtant. On apparaît comme « casseur de grève ». C'est faire peu de cas de l'Education Nationale que de considérer qu'aller à l'école pour un service d'accueil, c'est la même chose que d'aller à l'école pour l'enseignement ».

Monsieur Yves Butin, Maire de Villeselve : « Alors pour compléter, au lieu de faire un service d'accueil, l'Etat aurait mieux fait de voter une loi qui donne un salaire aux mères de famille pour rester chez elle, élever leurs enfants ! »

Monsieur Thierry Filiberti, Maire de Boissy-Fresnoy : « Ma question est plutôt sur le nombre de personnes nécessaires pour surveiller 105 enfants puisque nous ne sommes pas en RPI. J'ai une école où il y a 105 élèves à accueillir tous les jours. Je n'ai qu'une secrétaire et deux employés municipaux sans diplôme pour garder ces enfants. Est-ce qu'il me serait possible d'aller chercher des bénévoles, des mères de famille ou des conseillers municipaux afin de garder les enfants ? »

Monsieur René Grousset, Maire de Sérifontaine : « Je me suis permis de faire un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et mes chers collègues, vous avez eu tous, par messagerie électronique, une copie de ce courrier. Ce que je dois dire, c'est que comme beaucoup d'élus, c'est un peu le ras-le-bol des collectivités et des élus ! C'est quand même

relativement bien ce que veut faire l'Education Nationale avec le soutien scolaire des élèves en difficulté mais on a demandé à aucun des maires comment organiser ce soutien scolaire. C'était pendant midi ! Maintenant, c'est le soir après 16h30 ! J'ai un système de transport scolaire dans ma collectivité ce qui pose des problèmes car il faut 3 ramassages scolaires. Ensuite, vient la garderie dans nos écoles ! C'est le ras-le-bol des collectivités et des élus qui fait, qu'aujourd'hui, on ne peut plus. »

Monsieur Jean-Pierre Gilles, Maire de Montagny-en-Vexin : « Je voudrai juste m'adresser à Monsieur le Recteur d'Académie pour connaître notre responsabilité civile vis-à-vis des gens que l'on emploie sans diplôme pour s'occuper des enfants. »

Monsieur Dominique Durant, Adjoint au Maire de Fontenay-Torcy : « Je sais qu'il y a eu des heures de soutien scolaire autorisées pendant midi. Pour le RPI que je représente qui est sur 3 communes différentes pour 6 adhérentes, cela a été refusé. Cela nous oblige à mettre en place des heures de soutien le soir avec des problèmes de transport scolaire. Pourquoi cette distorsion entre les différents secteurs ? »

Madame Ghislaine Hammid, Maire de Ferrières : « Je suis présidente du syndicat scolaire regroupant 8 communes. A propos de cet accueil, c'est le ras le bol parce que nous n'avons pas le personnel compétent et, en plus, nous ne sommes prévenus que 48h avant. Comment voulez-vous faire avec ce délai si court pour trouver des personnes que l'on n'a pas ? Si on ne peut pas assurer le service, on dit qu'on ne l'assure pas mais quelle sera notre responsabilité ? »

Monsieur Alain Vasselle, Président de l'Union des Maires de l'Oise : « Je vous informe que le conseil d'administration s'est déjà penché à plusieurs reprises sur ce sujet. Nous avons reçu Monsieur l'Inspecteur d'académie au début de la rentrée scolaire. Un point a été fait. Nous lui avons fait part de toutes ces questions que nous avons transmises à l'Association des Maires de France, qui, elle-même, s'est positionnée sur ce sujet. Un texte de loi a été adopté qui n'a pas répondu globalement à toutes les interrogations mais au moins pour une bonne partie d'entre elles. Je vous propose de donner la parole maintenant à Monsieur Philippe Marini qui souhaite dire un mot sur ce sujet et ensuite à Monsieur le Recteur pour qu'il puisse vous apporter des précisions et apaiser, éventuellement, vos inquiétudes.

Monsieur Philippe Marini, Sénateur-Maire de Compiègne : « Je voulais évoquer une expérience, faire part d'un témoignage en ce qui concerne le service minimum. Celui de la ville de Compiègne. Je dois vous dire que depuis déjà longtemps, nous avons considéré qu'il fallait rendre service aux familles et en particulier aux couples qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde d'enfant. C'est la raison pour laquelle, j'ai mis en place, dans les écoles, maternelles et primaires, un service minimum avant la lettre, c'est à dire avant la loi. Comment est-ce qu'on fonctionne ? On fonctionne avec des personnels ayant le BAFA, des personnels qui participent aux centres aérés ou des ATSEM. En pratique, et compte tenu du succès plus ou moins grand, selon la conjoncture sociale, des mouvements de grève, nous n'avons jamais été confrontés à un grand afflux d'enfants. Néanmoins, nous rendons service aux familles. Compte-tenu de la loi, une surprise est intervenue. Nous continuons à faire ce que nous faisons mais nous bénéficions d'une toute petite prise en charge par l'Etat. Monsieur le Ministre du Budget, je vous en remercie vivement. C'est une compensation très minime par rapport au coût engagé. Maintenant je comprends bien que dans des petites communes et dans des regroupements, ceci pose des problèmes d'organisation tout à fait

sérieux comme plusieurs élus viennent de le dire car la question des qualifications peut se poser ou de la disponibilité du personnel et tout simplement de l'organisation. Donc si à mon avis, à condition d'en avoir la volonté, on peut faire face en ville, dans les petites communes je pense que l'application de la loi est extrêmement problématique et il me semble que si l'on veut que la loi soit appliquée, il y a lieu d'y mettre quelques moyens et en tout cas de bien conseiller les maires et les élus pour qu'ils soient en mesure de faire face. »

Monsieur Ahmed Charai, Recteur d'Académie : « Je suis content d'être ici même s'il y a beaucoup de questions et que Monsieur le Président a essayé de me préparer psychologiquement depuis ce matin au nombre de questions. Sur l'ensemble des questions, je distingue deux sujets. Le premier c'est le droit d'accueil pour les élèves. La loi a été votée le 20 août 2008, je pense que nous n'avons pas à re-débattre ici de la pertinence de l'application ou pas de la loi, il faut l'appliquer. Cela étant dit, les difficultés et surtout dans les communes rurales sont des difficultés réelles, nous ne les avons pas sous-estimées. C'est en particulier le cas dans le département de l'Oise où nous avons eu à expérimenter la mise en application de cette loi le 7 octobre dernier. C'est d'ailleurs le seul département pour lequel nous avons appliqué cette loi. Il y a eu un travail au niveau de l'académie de trois ordres. Il y a d'abord eu un travail d'anticipation. Tous les inspecteurs d'académie ont communiqué et ont essayé d'anticiper les choses. Ils ont menés un travail d'anticipation et de concertation. Dans un deuxième temps, il y a eu un travail d'accompagnement dans la mise en place de cette loi. Vous avez l'accompagnement du système éducatif pour la mise en place. Ce que je peux vous dire c'est notre volonté d'accompagner, de ne pas minimiser les difficultés, de mettre tout les moyens. Nous avons été aussi dans ce chantier accompagné par les autres services de l'Etat et notamment le Préfet a donné un coup de main sérieux dans cette activité. Sur le deuxième point, de l'aide individualisée. C'est très important pour nos élèves. Il s'agit principalement de proposer cette aide aux élèves les plus démunis, les plus défavorisés pour ceux qui ont des difficultés. En tant que maires, vous êtes sur le terrain et vous connaissez les difficultés que certaines familles peuvent avoir. Je pense qu'on ne peut pas imaginer ne pas trouver un terrain d'entente avec l'Education Nationale. Nous sommes partenaires dans cette question là. Il faut absolument que nous mettions toute notre énergie pour apporter aux élèves en particulier qui sont le plus en difficulté, l'aide nécessaire pour les accompagner et les amener à aller le plus loin possible. »

Monsieur Alain Vasselle, Président de l'Union des Maires de l'Oise : « Il y a quand même trois points importants sur lesquels les réponses ne sont pas complètement satisfaisantes. Il y a la compensation financière. Nous avons dit au niveau de l'Union des Maires que nous n'y voyions pas d'objections à condition que nous soyons compensés à l'euro près. Nous n'avons pas du tout l'assurance, pour le moment, d'être compensé à l'euro près. Deuxième point, c'est celui de la qualification des agents. Il nous a été répondu que la commune n'est pas obligée de prendre des agents qualifiés. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes. Je ne pense pas que l'on peut confier à n'importe qui la surveillance des enfants de tout âge. Troisième point, celui de la responsabilité des élus. On nous a dit que nous serions dégagés de toute responsabilité. On ne sait pas ce que donnera la jurisprudence en la matière mais dans ce domaine également nous n'avons pas l'assurance que notre responsabilité n'est pas susceptible d'être engagée. Alors il y a plusieurs aspects dans la responsabilité. Il y a l'aspect civil et l'aspect pénal. On nous dit qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur l'aspect civil et que sur l'aspect pénal, en principe, il ne devrait pas y avoir de problèmes. Je demande encore à voir. Sur toutes ces questions, nous n'avons pas eu des réponses suffisamment précises et concrètes. J'aimerais, Monsieur le Recteur, que vous n'hésitez pas à faire remonter ces préoccupations auprès de Monsieur Darcos. D'ailleurs je dois dire, ayant participé peu

malheureusement, car ma disponibilité par rapport à la commission dans laquelle je travaille ne m'a pas permis d'être très présent au débat sur ce texte de loi, mais le peu de temps où j'y étais, j'avais interpellé Monsieur Darcos sur ces sujets auxquels il a essayé d'apporter un ensemble d'éléments de réponses pour apaiser nos inquiétudes. Je sais également pour mettre entretenu de ce sujet avec Jacques Péliissard que l'AMF n'est pas non plus complètement satisfaite des réponses qui ont été apportées. Enfin je terminerai pour dire qu'on a fait un parallèle qui n'est pas du tout justifié. Quand on a organisé le service minimum au niveau de la SNCF, on n'est pas allé demandé à la SNCF d'aller trouver des agents pour remplacer les agents qui n'assurent pas le service. On m'a dit qu'il y a une différence, c'est que les agents de la SNCF doivent assurer le maintien du service des transports. Tandis que là on ne demande pas de maintenir le service d'enseignement mais simplement d'assurer l'accueil. Mais l'accueil, pourquoi ne serait-il pas assuré par une part des enseignants de l'Education Nationale ? Pourquoi est-ce aux maires de réaliser ce travail ? Je pose la question ! Je n'ai pas la réponse à cette question mais je la pose quand même. Il me semble qu'une réflexion doit être conduite sur ce point pour essayer d'améliorer les choses. Moi je partage tout à fait la préoccupation légitime des parents qui souhaitent que leurs enfants soient accueillis pendant le temps scolaires, c'est un véritable problème et le président de la République a eu raison de poser cette question et de trouver une solution pour essayer d'apporter une solution à cette question. Mais les modalités qui ont été retenues ne sont pas complètement satisfaisantes et devront certainement être améliorées avec l'expérience que nous aurons de l'organisation de ce service minimum. Enfin je terminerai et j'aimerais bien que Monsieur l'Inspecteur réponde à cette dernière question également, si nous ne trouvons pas les agents, que se passe-t-il ? Il y a des communes qui ne veulent pas faire pour des raisons politiques mais il y a également des communes qui ne peuvent pas mettre en œuvre ce service compte tenu des délais très courts. »

Monsieur Jean-Louis Dri, Inspecteur d'Académie : « En ce qui concerne les délais, 48h c'est ce que nous demande le texte et nous avons mis en place un système qui devrait permettre, à condition que nous ayons les bons emails, de prévenir l'ensemble des responsables pour leur dire s'ils ont à mettre en place ou à ne pas mettre en place le SMA. D'autre part, en ce qui concerne la responsabilité des personnes, les personnes n'ont pas besoin de diplômes mais on fait confiance aux maires et aux adjoints pour choisir les personnes qui ont les qualités nécessaires pour entretenir des relations acceptables et convenables avec les enfants. Je crois que c'est une question de bon sens. Troisième point, en ce qui concerne le dédommagement financier, il est vrai qu'il faut faire attention à ce que le fait qu'il y ait 107 professeurs des écoles qui se déclarent grévistes et qui le sont peut être effectivement 48h après, cela ne va pas forcément entraîner 105 élèves à garder. Comme le disait Monsieur le Sénateur-Maire de Compiègne, on s'aperçoit que le nombre d'enfants à garder est très très inférieur au nombre d'élèves dans les écoles. Par conséquent, il faut arriver à prendre la bonne mesure et à se positionner. C'est une question d'expérience et une question de pratique. Je terminerai par le point de la responsabilité. Il est évident que dans ce cas là, les personnes que vous engagez, qu'ils soient à titre bénévoles ou rémunérés, vous avez la liberté totale et en ce qui concerne le statut, ils bénéficient du même statut que tous bénévoles accompagnant une sortie scolaire. Ils bénéficient des mêmes précautions et des mêmes droits que ces personnes là. Du point de vue de la responsabilité civile, il n'y a pas de problème en ce qui concerne les accompagnateurs. En ce qui concerne les maires, il est évident que l'Etat les aidera car, en matière pénale, personne ne peut se substituer à vous. Voilà très rapidement quelques éléments que je voulais donner. »

Monsieur Philippe Grégoire, Préfet de l'Oise : « Je voudrai rappeler pour ma part que cette mesure que la loi a instauré est faite pour aider les familles en face de situations qui ne

sont pas de leur fait. Nous avons connu sur l'ensemble du territoire national ce genre de difficulté (...). Fonctionnellement, ce qui a été recherché par la volonté des pouvoirs publics et consacré par la loi, c'est un dispositif qui permet à l'intérieur de la commune et en tenant compte du périmètre et de la configuration de chaque commune, de gérer le problème. Alors, assurément, il y a des différences de moyens entre ce qu'on appelle les grandes et les petites communes. Dans les grandes communes, il existe un personnel municipal alors que dans les petites communes il y a en a très peu voire pas. C'est la raison pour laquelle la volonté du législateur est un système de bon sens a déterminé cette solution. Le maire qui, soit dispose de services et peut les faire jouer sous les réserves et les précisions qu'a donné monsieur l'Inspecteur d'académie, soit n'en dispose pas et à ce moment là, le maire qui connaît intimement sa commune, peut trouver du personnel compétent. J'insiste moi aussi sur le fait que la loi ne dispose pas d'un quota. S'il y a tant d'élèves à accueillir, il n'y a pas un quota qui détermine qu'il devrait y avoir tant de personne. Il faut trouver la bonne dimension. Deuxièmement, il peut être fait appel à toute personne de bonne volonté et dont la qualification apparaît évidente aux yeux du maire. J'ajoute une toute dernière chose, il est possible de passer par le canal de l'intercommunalité pour rechercher une solution par convention entre la commune et la structure intercommunale. Je pense que nous sommes dans une première année de rodage de ce texte, rappelons-nous que c'est la loi qui a été votée pour répondre aux attentes des françaises, des français et des parents d'élèves confrontés à des situations difficiles. »

Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienval : « J'ai 150 élèves qui viennent à l'école communale. Nous n'avons pas de ressources particulières. Pour vous donner une idée, la taxe professionnelle se monte à 25 000€. Ma question s'adresse à Monsieur le Président de la Région Picardie. Plusieurs communes de l'équivalence de Morienval se trouvent pénalisées financièrement vis-à-vis des petites communes en RPI ou ne sont pas considérées comme faisant partie d'agglomérations ayant droit à des ressources compensatoires alors que nos efforts envers le développement ne sont plus à démontrer ; tantôt au niveau scolaire, périscolaire, cantine voire même aux niveaux des associations sportives et culturelles. Trouvez-vous logique une telle disparité ? Ma deuxième question : le conseil régional ne peut-il pas trouver une solution à ce titre afin d'être reconnu dans le nouveau programme 2009-2011 ? »

Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie : « On est là dans une ambiguïté totale, c'est que là le conseil régional n'a aucune compétence en la matière pour vous aider à construire, par exemple des RPI. Le problème se pose sur ce secteur. La seule chose que nous ayons réussi à faire c'est de vous aider parce que l'on appelle le périphérique. Si vous mettez en place une cantine, un lieu d'accueil qui ne sera pas destiné qu'à la fonction éducative mais qui aura d'autres missions, le conseil régional vous aide non pas directement en tant que communes mais au travers des regroupements que vous avez mis en place, les fameux territoires reconnus par le conseil régional de Picardie. Dans ce cadre là, vous avez le droit à une aide, qui est une aide à ventiler entre les différentes collectivités, une aide directe en euros/habitant. De mémoire, la zone la plus faible se trouve chez Monsieur le Ministre, peut-être de 14€/hab et par an et la plus élevée se trouve en Thiérache et doit être de 28€/hab et par an. »

Monsieur Bernard Hellal, Maire de Margny-les-Compiègne : « Une question qui s'adresse plutôt au Ministre qui nous fait l'honneur d'être présent ce matin. L'actualité est là. Une morosité qui inquiète les collectivités locales, les PME, les entreprises notamment sur la situation financière aujourd'hui et cette crise mondiale. Toute d'abord, notre inquiétude est

par rapport à nos emprunts et par rapport aux engagements que nous avons pris sur un certain nombre d'investissements. Comme les uns et les autres, nous sommes en train de contractualiser des emprunts, peut être un peu tardivement, et nous avons joué aussi sur la trésorerie pour éviter aussi des frais financiers. Nous avons poussé les échéances d'emprunt. Notre inquiétude aujourd'hui, est-ce que demain les emprunts seront honorés et s'ils n'étaient pas honorés, comment les collectivités peuvent imaginer un plan B ? Ma deuxième inquiétude, j'ai rencontré des commerçants et des entreprises très inquiètes par rapport à leurs problématiques de trésorerie. Ils reçoivent des belles lettres d'intention de directoire des banques et en revanche, quand on rencontre ces commerçants, même pour des petits découverts, ils se trouvent à des difficultés pour honorer ces débits. Vous savez combien pèsent les collectivités en termes d'investissement, qui créent des emplois et indirectement une activité économique non négligeable autour de nos bassins. Notre inquiétude, va-t-on devoir prendre des précautions par rapport à nos emprunts ? »

Monsieur Michel Dupont, Maire de Rosoy-en-Multien : « Ma question concerne le devenir de la TP puisque la TP représente quand même dans ma commune 19%, ce n'est pas énorme mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? »

Monsieur Gérard Manoussi, Maire d'Apremont : « Il est question d'intégrer le FCTVA dans la DGF. Alors la FCTVA est particulièrement variable tous les ans puisque c'est fonction de nos investissements. Sur quoi ce sera basé et comment serons-nous compensés ? »

Madame Catherine Meunier, Maire de Lachapelle-Saint-Pierre : « On a l'intention de mener à bien notre projet d'école. On est inquiet quand on entend que Dexia est obligé d'avoir quelques aides et c'est quand même le pourvoyeur de nos emprunts en principe. C'est vrai que l'on se pose la question. On a emmanché se projet mais que fait-on maintenant si Dexia nous dit qu'ils ne pourront pas ? Maintenant, on nous dit que la TVA, nous n'allons plus la récupérer. Sur 3 millions d'euros, on se disait que c'était quand même important. Ce n'est plus du tout le même projet et on ne sait plus finalement si on doit continuer ce projet ou si on doit attendre. »

Monsieur Dominique Gaudefroy, Maire de Puits-la-Vallée : « A propos de la TVA, les petites communes rurales réalisent des investissements importants : écoles, salles, restaurations d'église... et supportent la TVA dont la récupération intervient après deux ans. Cela engendre pour certaines des difficultés de trésorerie et le recours à l'emprunt. D'autres doivent différer leurs nouveaux investissements en attente du retour de la TVA. Notre souhait est de bénéficier d'un retour de la TVA comme les autres acteurs professionnels, artisans qui récupèrent au trimestre, les agriculteurs à l'année. Que pensez-vous faire Monsieur le Ministre ? »

Monsieur Jean-Claude Nau, Maire de Peroy-les-Gombries : « Ma question concerne la fiscalité de Roissy. Jusqu'à maintenant, certaines communes de l'Oise bénéficiaient d'une retombée de la taxe professionnelle de Roissy. Or, il semblerait qu'un nouveau décompte des personnels travaillant sur Roissy soit en cours et que cette retombée soit menacée. Il s'agissait d'avoir au moins 10 personnes travaillant dans une même entreprise et notamment le principal financeur était Air France. On m'a informé que pour Péroy, nous n'avions plus que 7 personnes. J'ai fait mon propre recensement et il se trouve que sur la plateforme de Roissy, on a 70 salariés dont 29 travaillant à Air France. Je voudrais savoir comment sont décomptés les salariés et si vraiment, cette somme est menacée. ? »

Monsieur Philippe Marini, Sénateur-Maire de l'Oise : « Monsieur le Président, j'aurai voulu réagir sur trois points. D'abord, le FCTVA. Tel que j'ai compris le projet de loi de finances pour 2009, le fonctionnement du FCTVA, collectivités par collectivités, et en ce qui concerne leurs droits à remboursement qui sont fonction des investissements réalisés, rien n'est remis en cause. Je tiens à le dire de manière tout à fait claire. C'est au niveau global, au niveau de l'Etat ; qu'une nouvelle contrainte intervient et qui concerne l'évolution de l'ensemble des concours de l'Etat. C'est la règle du 0 volume et on comprend bien, au niveau global, dans ce projet de LF, l'Etat a prévu de contraindre l'ensemble de ces concours pour respecter cette règle y compris les remboursements au titre du FCTVA. Le problème est un problème beaucoup plus global au niveau des finances publiques qui, bien entendu, a des incidences sur nos budgets de fonctionnement puisque cette contrainte conduit à ce que la masse totale des dotations globales de fonctionnement soit un peu plus faible qu'elle ne le serait si le FCTVA demeurait à l'extérieur de l'enveloppe normée, c'est-à-dire l'enveloppe globale contrainte par le « zéro volume » des concours aux collectivités locales. On ne doit pas dire que le projet de loi de finances conduirait à ce qu'une collectivité soit moins bien remboursée que par le passé au titre des investissements qu'elle a réalisés. En second lieu, le devenir de la taxe professionnelle. Les communes ont un rôle pour accueillir des entreprises et pour dynamiser le tissu économique et il est essentiel, que dans la conjoncture actuelle, nous puissions poursuivre ce rôle. De nouvelles réflexions vont être ouvertes. A mon avis, on aura de la peine à faire des miracles et à trouver un impôt qui ait un bon rendement et qui satisfasse et ceux qui le paient et ceux qui le reçoivent. Je crois que c'est un exercice assez difficile. Je voudrai donc insister sur les préoccupations qui sont très largement réparties dans le milieu des élus locaux, dans toute la France, sur le lien entre les entreprises et le territoire. Nous savons bien que ce lien est important, que les élus sont en charge de défendre leur territoire, de le rendre attractif, de le dynamiser, d'accueillir des entreprises qui elles-mêmes peuvent entraîner des difficultés et des nuisances pour la population. Si on n'est pas motivé à développer des zones d'activité, il est clair que c'est la machine économique qui va en souffrir et que nous n'en avons pas besoin à l'heure actuelle puisque nous sommes dans une période où la croissance est fortement ralentie. Nous sommes probablement en stagnation pendant quelques mois. Concernant la question de Monsieur Hellal concernant les concours financiers des prêts aux collectivités territoriales. Je voudrai insister sur une chose, si je n'ai pas pu, à mon grand regret, participer avec Alain Vasselle à une mission prévue en début de semaine aux Etats-Unis pour nous documenter sur les solutions à apporter à la dépendance des personnes âgées, c'est parce que j'ai dû rapporter en urgence devant le Sénat, un projet de loi de finances rectificative qui permet à l'Etat d'apporter sa garantie à deux nouvelles structures, l'une destinée à recapitaliser les établissements financiers et l'autre destinée à émettre des emprunts et à allouer des prêts aux établissements de crédit pour que ces derniers puissent se prêter entre eux pour faire renaître le marché interbancaire mais non sans contrepartie. Ce dispositif de très grande ampleur est absolument nécessaire car si on ne l'avait pas fait, le marché interbancaire se bloquerait et des problèmes graves de solvabilité au sein des établissements de crédit et donc des crédits et des concours à l'économie et aux entreprises qui auraient été coupés. Je crois qu'il faut le dire. Cela a nécessité une approche très volontaire du Président de la République coordonnée avec les autres pays européens et le vote en urgence de ce projet de loi rectificatif. Je voudrai insister sur les contreparties pour les établissements de crédit. S'ils ont besoin de ces financements à court terme pour faire renaître les prêts interbancaires, il y a des contreparties qu'ils devront accepter. La contrepartie est de prêter à l'économie, prêter aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités locales. Enfin, si l'Etat français a été très motivé pour l'opération de restructuration financière de Dexia, pour permettre à cette société de continuer à fonctionner et à prêter, c'est bien parce que l'enjeu et

la continuité des financements aux collectivités locales car Dexia est l'un de nos principaux prêteur. Nous sommes en effet dans une période difficile. Je crois qu'il ne faut pas ajouter à ces difficultés qui sont réelles, par un pessimisme systématique et lui-même anxiogène, je crois qu'il faut dans une période de crise comme celle-là savoir raison garder et je crois que l'Etat a pris tout les moyens nécessaires pour que notre tissu économique et les collectivités territoriales ne subissent pas de préjudices ou le moins possible dans une période aussi dangereuse sur le plan mondial. »

Monsieur Dominique Magnier, Maire d'Ons-en-Bray : « Ma question concerne le contournement sud de Beauvais. Ce contournement est terminé mais celui-ci se termine aux portes de la commune d'Ons-en-Bray, commune traversée par 5 kms de RN31 à travers deux hameaux. Depuis cette déviation, les nuisances dues à la circulation routière ne se sont guère améliorées. J'aimerais savoir, dans le cadre des études sur l'itinéraire Beauvais-Gournay, des projets de contournement existent jusqu'à Gournay. J'aimerais savoir si vous allez les sortir des cartons. »

Monsieur Michel Dupont, Maire de Rosoy-en-Multien : « Le prix de référence servant de base aux subventions pour l'assainissement ne reflète absolument pas la réalité économique. En ce qui me concerne, petite commune de 500 habitants, l'écart va de 24% à 38%. Ce qui m'amène à un montant de subvention de 40,7%. Je ne vois pas comment je vais arriver à subventionner pour 60%. En plus, nous habitons au bord du département de la Seine-et-Marne où l'assainissement est en train de se refaire dans pas mal de communes et les gens comparent. Dans les panneaux publicitaires présentant le projet, il est indiqué la part de financement de la Région. Je vois que pour la région Picardie on ne finance rien du tout. Peut-on recoller les prix de référence au niveau de marché actuel ? »

Monsieur Alain Vasselle, Président de l'UMO : « Dans l'Oise, ces histoires d'assainissement deviennent un peu compliquées car nous avons deux agences de bassin et des distorsions sensibles de traitement suivant l'agence à laquelle vous appartenez et le sentiment de nos concitoyens d'être traités d'une manière non équitable entre eux. Je pense que la question de l'assainissement est une question sur laquelle l'UMO devra travailler à nouveau car les dates limites de 2015 vont placer les communes dans des situations insurmontables financièrement.

Monsieur Philippe Lecot, Maire de Boullarre : « Ma question concerne le PLU. Je suis voisin de la commune d'Antilly et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement a répondu récemment à Monsieur Hamelin, Maire d'Antilly comme quoi le PLU avait un avis défavorable notamment en raison de son éloignement de la ville de Crépy-en-Valois, en l'absence de commerce, gare ou école. Moi je suis en phase de PLU et je suis au niveau du PADD, j'aimerais savoir si je continue à élaborer mon projet ou est-ce qu'en phase finale on me répondra que je ne peux pas élaborer mon PLU ? »

Monsieur Guy Cole, Maire de La Chapelle en Serval : « Concernant les gens du voyage, j'aimerais savoir où on en est sur l'implantation du lieu de l'aire d'accueil sur Senlis ? »

Monsieur Vasselle introduit les discours de clôture des diverses autorités locales. Il précise qu'ils répondront aux dernières questions lors de ces allocutions finales. Il donne sans plus tarder la parole à Monsieur Eric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Monsieur Eric Woerth, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique : « Pardonnez-moi d'être venu et de repartir presque aussi vite mais j'ai promis à la commune jumelée avec Chantilly depuis près de 50 ans d'être présent à 15h30 pour le début des cérémonies de jumelage se déroulant à Bruxelles. Il y a une inversion du protocole mais ce n'est pas très grave.

C'est évidemment avec un grand plaisir que je viens ici à Clermont ce matin devant l'Assemblée Générale qui est la première depuis notre réélection. Je m'aperçois qu'il y a beaucoup de monde et qu'il y a plus de monde que d'habitude.

Permettez-moi d'aborder un certain nombre de sujets ce matin notamment financier. Je n'aurai pas réponse à tous mais je voulais vous situer un peu le contexte et peut être réponse parfois à un certain nombre d'images et puis vous dire qu'elle est la réalité, en tout cas ma réalité.

Peut-être pour commencer, faire un point sur cette crise. Elle a évidemment des impacts sur l'ensemble du pays et particulièrement sur nos collectivités locales. L'Etat, comme l'a dit Philippe Marini a garanti les prêts de Dexia, est rentré au capital de Dexia à hauteur d'1 milliard d'euros. La Caisse des dépôts est venue renforcer Dexia. Les nouveaux prêts à hauteur de 7 milliard d'euros consentis par Dexia seront émis avec une garantie de l'Etat ce qui a provoqué d'ailleurs le projet de loi de finances rectificative évoqué par Philippe Marini.

Est-ce que les collectivités doivent être inquiètes ou pas ? J'ai demandé aux Trésoriers Payeurs Généraux partout en France de faire un point sur deux sujets en ce qui concerne les collectivités locales. Le premier, c'est de vérifier que vous n'avez pas de difficulté d'accès aux crédits. Je n'ai pas pour l'instant d'informations qui remontent disant que c'est le cas sur le terrain mais cela peut être le cas et j'ai besoin de le savoir. Deuxième risque au-delà de l'accès au crédit, c'est le fait qu'un certain nombre de collectivités ont pu prendre des emprunts sur des produits structurés, des produits compliqués sur le plan financier. Le risque d'augmentation puissante des charges d'intérêts n'est pas négligeable. Il faut bien regarder les collectivités qui sont en risque sur ce sujet.

Sur les prêts des collectivités, je pense qu'il n'y a pas de risque majeur d'une part parce que Dexia les garantit et d'autre part, vous vous adressez souvent à d'autres banques et souvent ces banques elles-mêmes sont aujourd'hui garanties par l'ensemble du dispositif. Lorsque le Président de la République a reçu à plusieurs reprises l'ensemble des banquiers, le cas des collectivités locales a été évoqué et les patrons des banques françaises présents ont indiqué qu'ils ne restreindraient pas l'accès au crédit des collectivités. Le risque, c'est que le président de la BNP le décide mais que le directeur d'agence ait une autre opinion sur le sujet. Il faut évidemment que l'information soit diffusée. On pourrait très agréablement avoir un point assez rapide fait par la Trésorerie Générale de l'Oise pour savoir s'il y a des difficultés et s'il y a des difficultés, n'hésitez-pas à le faire remonter par l'Union des Maires de l'Oise et on s'en occupera très activement.

Alors qu'elle est la présentation globale de nos finances aujourd'hui ? On va présenter, à partir de lundi, un projet de loi de finances pour 2009. Ce projet n'est pas remis en cause par la crise. L'évolution des recettes peut varier en fonction du ralentissement économique qui peut durer et on devra s'adapter. Ce qui est très important c'est que l'on maîtrise la dépense publique. On la maîtrise au niveau de l'Etat. Il y a eu un effort sans précédent au niveau de l'Etat. Pendant les trois prochaines années, la dépense publique va rester au même niveau qu'en 2008 sans tenir compte de l'inflation. Cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent.

De la même façon, les autres acteurs publics que sont les collectivités locales, qu'est la sécurité sociale doivent également faire des efforts. Même si le déficit de l'ensemble de la dépense publique est essentiellement représenté par l'Etat, le rythme d'évolution est bien plus élevé dans le domaine des collectivités locales et de la sécurité locale. Ce n'est pas un problème de proportion mais de vitesse qui est préoccupant.

L'Etat cette année, en ce qui concerne les collectivités locales, il donnera l'inflation. Le rapport entre l'Etat et les collectivités locales est plein de malentendus. Il y a le méchant Etat et les gentilles collectivités locales. Le monde n'est pas tout à fait organisé comme ça. Il y a sûrement un peu de méchanceté dans l'Etat et un peu de méchanceté dans les collectivités locales. Il faut, dans le futur notamment, bien clarifier les choses.

En ce qui concerne 2009, j'entends, ici ou là, que l'Etat mettrait sur le dos des collectivités locales ce qui ne fait pas lui-même. Je pense que c'est faux. L'Etat va demander aux collectivités exactement le même effort qu'il s'impose à lui-même. C'est-à-dire l'inflation. Quand on enlève de l'Etat la charge de l'intérêt de la dette et le prix des pensions, on est à moins que l'inflation, c'est-à-dire à 0 pour l'ensemble des dépenses d'intervention de l'Etat et puis les dépenses de salaires des fonctionnaires. L'Etat dit aux collectivités locales dans leur ensemble que l'on va limiter les concours de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales à 2%, c'est-à-dire l'inflation, en 2009. Cela représente, en réalité, plus 1,1 milliard d'euros qui seront donnés aux collectivités locales à un titre ou à un autre, c'est-à-dire 55,2 milliards d'euros qui passeront 56,3 milliards d'euros. C'est des chiffres considérables.

Ce milliard, c'est la traduction en réalité de l'engagement qu'a pris le Président de la République de maintenir le niveau de dotation des collectivités territoriales au même niveau que celui de l'inflation. C'est 200 millions d'euros de plus que l'année 2008.

L'effort de l'Etat ne s'arrête pas totalement là puisque si on ajoute les dégrèvements, (la prise en charge de ces dégrèvements augmentera de 1,2 milliard d'euros cette année) l'ensemble de l'enveloppe augmentera de 2,3 milliards d'euros soit 3,2%. C'est plus qu'un budget de ministère de type outre-mer ou culture.

J'aimerais éclaircir les choses en ce qui concerne un certain nombre de points.

Le FCTVA. Le FCTVA, il va vivre sa vie. Je sais bien qu'il y a beaucoup de rumeurs ici ou là. On ne s'empêche pas de réfléchir à l'évolution du FCTVA. C'est ce qu'on a dit lors du comité des finances locales. Il faut réfléchir aux choses. Cela dit, avant qu'on en parle, on ne change rien. Nul ne peut dire ce que ça deviendra. Les FCTVA pour 2009 et au moins pour 2010 ou pour 2011, seront maintenus. Le FCTVA en 2009 sera plus 660 milliards d'euros c'est-à-dire exactement ce que les collectivités locales ont déboursées en terme d'investissement deux ans auparavant. Cette augmentation sera bien respectée, n'ayez pas d'inquiétudes. Ce fond correspondra bien aux investissements réalisés par votre communauté.

Nous intégrons, par contre, ce FCTVA dans l'ensemble de la dotation qui est versée aux collectivités locales, dans les 2%. Pourquoi ? Parce que l'argent public est rare. On est tous gestionnaires de collectivités et en même temps contribuables, citoyens. C'est la même personne, la même poche, les mêmes prélèvements obligatoires. Il faut bien avoir cette vision globale des choses. Le FCTVA sera parfaitement respecté. La dotation globale de fonctionnement progressera aussi au rythme de l'inflation. Nous en discuterons lors du projet de lois de finances à l'Assemblée et au Sénat. Elle augmentera de 800 millions d'euros. 600 millions de FCTVA, 800 millions de DGF, cela fait plus que 1,1 milliards qui est l'enveloppe globale. Cela veut dire qu'il y aura une réduction d'autres dotations et c'est le cas depuis quelques années. Nous poursuivrons la réduction de ces autres dotations et nous verrons comment le faire au mieux. En tout cas, à la fois sur le FCTVA et à la fois sur la DGF, qui sont les dotations les plus importantes, ce qui doit être fait sera fait.

Sur les transferts de compétence. On nous dit assez régulièrement qu'ils ne sont pas compensés. Je vous ai même entendu le dire, cher Président du Conseil Général et j'imagine que vous allez le redire. Je pense que chaque collectivité doit assumer ses responsabilités et elle ne doit pas dire systématiquement, et je le dis sans aucune agressivité, que c'est la faute de l'autre si elle augmente les impôts. Ce n'est pas toujours le cas. Il y a aussi ce qui relève de votre propre responsabilité. La dessus, prenons chacun nos responsabilités et arrêtons systématiquement dans ce monde public de montrer du doigt l'autre quand on est en partie responsable simplement de ce qu'on fait !

L'Etat a des responsabilités, des règles et des obligations constitutionnelles. Il y a même une commission consultative d'évaluation des charges. Cette commission est composée de gens de droite comme de gens de gauche. On regarde à l'euro près combien cela fait sur les transferts de charges et l'Etat y transfère l'ensemble vis-à-vis des collectivités au moment où est transféré cette compétence. Après cette compétence peut évoluer et là évidemment il peut y avoir des décalages. Mais au moment où la responsabilité est prise, il y a bien un transfert de la compétence avec un transfert de charges à due concurrence.

Lorsque le transfert de charges aboutit parfois à un dépassement, c'est le cas par exemple du RMI, l'Etat prend en charge une partie de ce déplacement. Il y a un fond de mobilisation départementale pour l'insertion qui est a été créé par l'Etat il y a deux ans et qui complète la dotation sur le RMI. Je prends l'exemple du département de l'Oise, ce fond de mobilisation départementale pour l'insertion va verser au-delà des obligations contractuelles et constitutionnelles, 5 millions d'euros pour le département. Et lorsque le RSA sera géré par les départements, celui-ci sera compensé par une augmentation de la TIPP qui permet de financer le RSA.

Il y a d'un côté bien sur un Etat qui a ses propres responsabilités et il n'est pas question de totalement le nier mais il n'y a pas de l'autre côté, des collectivités qui parce qu'elles seraient obligées d'augmenter les impôts ne le feraient que parce que il y aurait eu des transferts de compétence.

Je veux dire d'ailleurs aussi qu'en termes de recrutement, l'Etat réduit le nombre de fonctionnaires. Lorsqu'on regarde le nombre de fonctionnaires embauché par les collectivités, il est très important. Curieusement, ce ne sont pas dans les collectivités où l'on transfère le plus de compétences qu'en réalité le nombre de fonctionnaires augmente le plus. Une bonne partie est du au fait que lorsque l'on est maire, on a envie de rendre un service de proximité, de qualité très important, d'être de plus en plus efficace et la proximité crée la dépense. Il faut

bien se rendre compte que dans le domaine de l'embauche des fonctionnaires, c'est quelque chose d'assez criant.

Sur la taxe professionnelle, le Président de la République a appelé à un débat sur la fiscalité. Ce débat va se cantonner sur un certain nombre de sujets dont la taxe professionnelle. Moi je connais la sensibilité de cette question.

La taxe professionnelle, pourquoi il faut la réformer ? Il faut la réformer parce qu'on l'a déjà réformé 20 fois. Cela veut bien dire que c'est un impôt qui ne marche pas, qui ne trouve pas sa place dans le système d'imposition français. Il est contesté par les chefs d'entreprise et les milieux économiques à juste titre. Il n'existe pas dans d'autres Etats, il nuit à l'attractivité de notre pays, il y a plein de problèmes. Un groupe industriel qui décide de s'implanter en France, lorsqu'il a un projet, très sincèrement, il choisit un autre pays que la France pour des raisons fiscales et notamment pour des raisons de taxe professionnelle. Nous devons faire évoluer la taxe professionnelle en respectant la qualité de la ressource que cela représente pour les collectivités locales. Le débat est lancé et va durer le temps qu'il devra durer. Moi je pense que si par exemple on arrivait à assoir un impôt économique vraiment sur le foncier, à ce moment là, il y aurait un lien très fort entre une implantation économique et une commune. Là le débat va se faire et chacun pourra s'exprimer là-dessus.

Autre point, vous vous plaignez souvent, et moi le premier d'ailleurs, du fait que l'on nous balance parfois comme ça sur la figure des dépenses supplémentaires dues à l'augmentation d'un certain nombre de normes. Il y a des normes qui nous tombent dessus comme ça et on est obligé de le faire. C'est vrai par exemple dans le domaine sportif. Nous avons mis en place, il y a maintenant 2 mois sous la présidence d'un autre éminent sénateur Alain Lambert, une commission d'évaluation des normes. A chaque fois qu'une norme devrait être imposée à une collectivité locale, cette commission au même titre que le comité des finances locales réagira pour savoir si cette norme est prise à juste titre et quelles sont ses impacts financiers.

Je suis ministre aussi de la Fonction Publique, quand on augmente le point de la Fonction Publique, cela a un impact sur vos finances. J'ai, pour la première fois, fais en sorte que des représentants des collectivités locales, des départements, des régions mais aussi du système hospitalier puissent assister à ces négociations que nous avons régulièrement avec les syndicats de fonctionnaires sur ce sujet. C'est très important de pouvoir associer mais c'est très compliqué. C'est très difficile pour l'AMF, ARF, ADF de pouvoir dire moi je ne suis pas d'accord avec ce niveau d'augmentation du point parce qu'en réalité la personne qui est là à du mal à parler comme employeur au titre de l'ensemble des conseils régionaux, généraux et des maires puisque finalement chacun est patron chez soi. La volonté d'association est là mais c'est plus complexe compte tenu de l'autonomie de chacune de nos collectivités locales.

On fera donc évoluer la taxe professionnelle mais si on le fait, on ne le fera qu'en protégeant la ressource pour les collectivités locales.

Dernier point, et je conclurai par ça : l'évolution de notre organisation territoriale. Il va y avoir un débat, j'espère majeur, mais en tout cas allant au fond des choses dans l'ensemble du pays. Est-ce que l'on est à un niveau optimum d'organisation de nos collectivités locales ? Vous faites tous des réunions publiques. On vous dit absolument à tous, regardez, il y a l'Europe, l'intercommunalité, le département, la région, les pays... On a beaucoup d'organisations et même nous, on s'y perd. Il faut revenir à un débat sur ce sujet et répondre à

nos concitoyens sur l'organisation politique, publique de notre pays et sur l'efficacité, l'efficience de cette organisation. Est-ce que nous avons finalement un service public au juste coût ? Est-ce que l'empilement des structures ne provoque pas en réalité non pas une augmentation de la qualité du service mais une augmentation des coûts liés au service public ? On devra y travailler beaucoup. Monsieur Balladur a été choisi pour lancer cette réflexion. Le problème après est de pouvoir décider. Je pense que le Sénat et l'Assemblée Nationale s'en saisiront très vite et qu'il y aura un débat dans l'ensemble de la Nation sur ce sujet avec tous ceux qui sont concernés et j'espère que des décisions seront prises au cours de l'année 2009 là-dessus. C'est un sujet complexe. C'est un sujet très important mais ce n'est pas un sujet que l'on peut évacuer comme ça d'un trait de plume : c'est notre organisation territoriale. Est-ce qu'elle est aujourd'hui, en ce début de 21^e siècle, celle que nous devrions avoir ? En même temps, on devra réfléchir à l'organisation de l'Etat et nous avons déjà commencé à le faire puisqu'à la fois dans les départements où nous avons réduit le nombre de directions et en même temps au niveau de la préfecture de Région qui voit le nombre de directions régionales passer de 25 à 8 avec plus de cohérence et moins de coût.

Nous devons aller vers une maîtrise de la dépense publique. Les collectivités sont aussi concernées comme la sécurité sociale et comme l'Etat. Nous devons travailler sur le fond, sur les structures et nous devons travailler en partageant l'ensemble de ces sujets et j'espère aussi évidemment l'ensemble des conclusions et des réponses qui seront apportées. Merci en tout cas pour votre attention. »

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Woerth de sa présence et donne tout de suite la parole à Monsieur Yves Rome, Président du Conseil Général de l'Oise. Il profite de sa présence pour remercier le Conseil Général de son concours financier à l'association des maires de l'Oise, concours qui nous est précieux, utile et dont il peut se rendre compte aujourd'hui que nous en faisons bonne usage.

Monsieur Yves Rome, Président du Conseil Général de l'Oise: « En exergue de mon intervention, je souhaite une nouvelle fois remercier l'Union des Maires de l'Oise de son invitation à débattre. Il est en effet, très important, au-delà des figures imposées, d'échanger des points de vue sur notre vie locale et sur la meilleure manière de la faire prospérer au service de nos concitoyens.

D'autant plus que votre assemblée générale se tient cette année à la suite d'élections municipales et cantonales. A cet égard, je tiens à vous féliciter pour le mandat que vous assumez et pour votre investissement auprès de vos administrés dans un monde de plus en plus complexe, un monde où l' élu local est souvent un des derniers remparts aux maux de notre société. Aussi votre noble tâche vous expose-t-elle au quotidien à bien des difficultés qui demandent courage et abnégation.

C'est pourquoi, je tiens à saluer l'initiative de l'Union des Maires de l'Oise, qui dans son souci de vous accompagner dans vos missions, a décidé de faire porter ses ateliers sur les droits et responsabilités des élus locaux. Merci pour cette initiative Monsieur le président. Vous faites taire ainsi le pseudo-débat sur la pertinence de cet échelon de proximité par excellence, au cœur des fondements de notre République, et qui, je l'affirme, repose depuis plus de deux siècles sur le couple département-commune.

Notre rendez-vous revêt cette année un caractère tout à fait particulier, dans un contexte de crise généralisée provoquée par le premier krach mondial du 21^{ème} siècle. Nos

collectivités locales n'ont pas tardé à se trouver menacées par la tempête financière internationale. La sortie de la crise financière est annoncée. Un dénouement rapide est plus que souhaitable. Mais d'ores et déjà la facture donne le vertige : 360 milliards d'euros potentiellement mobilisés en France, 1700 milliards en Europe. Une chose est sûre, la crise financière aura des conséquences sur les capacités de nos collectivités à mobiliser des financements pour continuer à agir au service de nos concitoyens. Ce funeste épisode, qui n'en finit pas malgré les prédictions les plus optimistes, ne masquera pas la crise économique et sociale profonde et bien réelle qui impacte déjà gravement la vie quotidienne des Français.

Les conséquences en chaîne de la crise touchent les collectivités territoriales à plusieurs titres :

Après des années fastes dans le secteur de l'immobilier, la chute du nombre de ventes et du prix des biens ne fait que commencer. Une diminution encore plus importante des recettes de droits de mutation est à craindre dans les prochains mois.

Les frais financiers dus par les collectivités lorsqu'elles contractent un nouvel emprunt sont plus élevés que par le passé et vont sans doute encore augmenter. A montant identique, le coût de l'argent emprunté pèsera plus lourdement sur les finances des collectivités. La capacité à emprunter s'en trouvera donc restreinte.

La disponibilité insuffisante de liquidités monétaires risque d'entraîner une réponse insuffisante aux besoins de trésorerie et d'emprunt des collectivités territoriales. La chute de Dexia a été vécue avec beaucoup d'inquiétude car cette banque est de loin le principal prêteur des collectivités locales. Son renflouement par les gouvernements français et belges l'a sortie de l'ornière, mais les lignes de crédit permanentes pour soutenir la trésorerie des collectivités ont vu leurs taux grimper en flèche.

La situation est d'autant plus préoccupante que depuis une vingtaine d'années maintenant, les collectivités assurent plus de deux tiers de l'investissement public en France. Cela représente un soutien considérable à la croissance et à l'emploi. Il n'y a donc pas que le reflux de l'immobilier qui menace le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais aussi le ralentissement inéluctable et rapide de l'investissement local.

En écho à ce cumul de difficultés, une rumeur grandit, relayée puissamment par les médias et le gouvernement : il y aurait trop de communes en France, les départements ne serviraient à rien, le rôle de la région pourrait être redéfini. Bref, les collectivités territoriales pourraient ainsi devenir le bouc émissaire tout désigné des difficultés du pays.

Eh bien, mes chers collègues, j'affirme ici tout le contraire. La crise financière qui frappe notre pays légitime encore davantage le rôle primordial des communes, comme celui des départements et des régions d'ailleurs.

Nous devons redoubler de vigilance face à la réforme des territoires envisagée par le président de la République. En effet, que deviendrait le travail des maires et des communes si l'on supprimait l'échelon départemental ? Depuis la naissance de la République, le couple commune-département reste la colonne vertébrale de la vie en société et de la relation de proximité avec nos concitoyens. De la même manière, pour d'autres raisons tout aussi légitimes mais plus récentes, le couple Etat-région (contrats de plan) doit être préservé.

Si un bouleversement du paysage institutionnel venait brouiller ces relations de partenariat, l'efficacité que nous recherchons tous à ces différents échelons s'en verrait contrariée, et la démocratie y perdrait beaucoup en efficacité pour des économies dont le montant reste encore largement à démontrer.

En période de trouble profond et c'est le cas aujourd'hui, le partenariat s'impose plus encore comme une nécessité. Il implique donc, de mon point de vue, un rôle accru des élus locaux que vous êtes et le plus grand respect pour les fonctions que vous exercez.

Je formule le vœu, Monsieur le Ministre, que cette notion puisse être plus souvent présente dans les travaux du gouvernement auxquels vous participez.

Puisque nous sommes réunis aujourd'hui, loin des clivages partisans, pour œuvrer dans l'intérêt de tous, il me semble nécessaire d'insister sur le rôle essentiel des collectivités locales. Car, nous sommes face à un paradoxe qu'il nous faudra bien résoudre collectivement. Je sais d'ailleurs, Monsieur le Ministre, que vous avez réaffirmé récemment le rôle central de l'Etat, en écho au discours présidentiel. Je ne peux que souscrire à ce point de vue.

Toutefois, les finances de l'Etat se trouvent placées face à des contraintes antinomiques :

- d'une part, un niveau d'endettement élevé et un système fiscal obsolète, grevé de « niches » fiscales et autres exonérations peu productives pour l'emploi et la croissance. Il nécessiterait une réforme concertée, dans l'esprit de solidarité nationale auquel avaient appelées les associations d'élus locaux en 2008, s'agissant de la fiscalité locale.

- d'autre part, la tentation de réagir à court terme mais de manière contre-productive, avec le risque de fragiliser les équilibres économiques et sociaux, en utilisant la réduction des dotations aux collectivités et la majoration des dépenses prescrites sur le compte d'autrui pour réguler ses propres déséquilibres. D'autant plus que ces dotations ne correspondent en réalité qu'à la compensation (aussi insuffisante soit-elle) due aux transferts de compétences ou à la suppression d'impôts décidée unilatéralement par voie législative.

- enfin, la nécessité de compter sur les leviers que représentent les budgets locaux pour enrayer les effets de la conjoncture. Les investissements publics locaux représentaient en 2007, 72 % de l'investissement public et 12 % de l'investissement total des agents économiques. Les collectivités locales françaises produisent 10,8 % du produit intérieur brut.

Ajouter à la crise financière la décélération des investissements des collectivités serait assurément dramatique pour l'économie réelle et l'emploi.

Il convient de souligner que les transferts financiers vers les collectivités territoriales dans le budget de l'Etat ne sont pas le résultat d'une quelconque impécuniosité locale, mais bien la conséquence du monopole fiscal de l'Etat. Le parlement est effectivement le seul à pouvoir percevoir les recettes fiscales pour lui-même et les collectivités, à voter les lois et attribuer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.

Il est urgent de retrouver un équilibre juste et efficace dans les rapports entretenus par nos collectivités avec l'Etat. Malheureusement, depuis 2004, ces relations se sont distendues.

Nous le constatons chaque jour sur nos territoires avec :

- la fermeture de nombreux services publics (ANPE, Directions Départementales de l'Équipement, perceptions ou bureaux de poste...)
- la réforme de la carte judiciaire (suppression du pôle d'instruction de Beauvais et du tribunal d'instance de Clermont)
- la réforme de la carte militaire (fermeture du Régiment de Noyon et la délocalisation du Régiment de Senlis, fermeture de l'école d'état major de Compiègne -2126 militaires et plusieurs milliers de familles devront quitter notre territoire)
- la réforme de la carte scolaire (suppression de 11 200 postes d'enseignants au plan national)
- le projet de réforme de la carte hospitalière...

Nous constatons aussi les effets de la révision générale des politiques publiques (RGPP) engagée par le gouvernement qui se traduit d'abord par la suppression de 23 000 postes cette année et 36 000 en 2009 mais qui vise surtout de façon déguisée à opérer de nouveaux transferts de l'Etat vers les collectivités locales.

Car, les départements ne sont plus les seuls concernés. Les communes sont désormais aussi visées. Qu'il s'agisse des modifications de remboursements de fiscalité aux collectivités locales envisagées dans le cadre du projet de loi de finances 2009, ou encore de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine visant à réduire le nombre de villes éligibles d'ici 2010 (dans l'Oise : Compiègne, Chantilly, Senlis).

De la même manière, les dispositifs de compensation financière liés aux transferts de compétences initiés par le gouvernement dans son acte II de la décentralisation sont toujours extrêmement partiels.

L'ensemble de ces transferts ont engendré pour le Conseil général de l'Oise une progression exponentielle de la charge nette annuelle passant de 15,5 M€ en 2004 à 52,4 M€ en 2007. Ainsi, la charge cumulée depuis 2004 pour le département est de 133,1 M€. Et sera de 187,2 M€ fin 2008 !

Dire cela, ce n'est pas nécessairement être polémique, c'est partir d'un constat d'un diagnostic que je crois partagé par beaucoup pour tenter de trouver des solutions nouvelles et poser des jalons pour l'avenir.

Conscient du contexte financier contraignant pour les collectivités locales auquel il est lui-même confronté, le Conseil Général de l'Oise a fait le choix de continuer à apporter son soutien et de nouveaux services aux communes. L'aide de 125 000 euros versée annuellement à l'Union des Maires de l'Oise constitue ainsi une marque forte et significative de notre engagement en faveur de vos communes.

Etre au côté des élus locaux correspond à une grande partie de notre vocation. C'est le couple commune-département qui a fondé l'organisation territoriale de la République. C'est en tous cas ma conception de l'action publique : une action partenariale au service de nos populations sur nos territoires.

Depuis 2004, le conseil général a prouvé son attachement aux communes de l'Oise et son souci de faciliter l'exercice des mandats locaux que, on ne le soulignera jamais assez, vous occupez avec dévouement !

Ainsi, nous avons développé les aides directes aux petites communes, notamment en ce qui concerne l'équipement informatique. Dans le même ordre d'idée, nous avons voulu apporter notre concours à l'attractivité des territoires en proposant un accès à haut débit en tout point de notre département (aujourd'hui 99,3 % des foyers isariens peuvent accéder au haut-débit).

Nous avons également tenu à maintenir un niveau d'intervention élevé en direction de vos collectivités. Avec 50 millions d'euros contre 34 millions en 2004 soit une augmentation de 47% en 4 ans, le budget de l'aide aux communes fait du Conseil Général de l'Oise le premier partenaire des 693 municipalités isariennes.

Dans le contexte actuel, je reste convaincu que cet investissement constitue un cercle vertueux déterminant pour l'économie locale et l'emploi. Chaque euro mobilisé par le Conseil général en faveur de vos communes produit des effets conjugués garantissant le dynamisme et l'attractivité de notre département à travers :

- la réalisation d'équipements pour améliorer le quotidien de nos administrés
- la possibilité pour les communes d'engager des travaux qu'elles n'auraient pas pu réaliser seules
- l'assurance pour les entreprises locales de remplir leurs carnets de commandes.

De plus, la montée en puissance des Contrats de Développement Territorial (CDT) témoigne de l'intérêt suscité par ce dispositif permettant d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de projets structurants. En 2008, les 7 premiers CDT étant arrivés à échéance, une évaluation globale de cette démarche a été entreprise. Sur cette base, nous proposerons aux collectivités un cadre d'intervention renouvelé dès 2009.

Notre objectif est de parvenir à ce que tous les territoires soient dotés d'ici à 2011 d'un contrat de développement territorial.

Soucieux de donner aux collectivités de taille modeste (80 % des 693 communes de l'Oise ont moins de 1 000 habitants) les moyens de mieux appréhender leurs projets d'investissement, nous nous sommes engagés à leurs côtés en lançant la réalisation de près de 30 études de faisabilité dans le cadre du fonds départemental d'ingénierie.

Pour entretenir et renforcer la relation de confiance ainsi instaurée, une relation transparente et efficace, nous avons élaboré de nouveaux outils au service du développement des collectivités. Les orientations budgétaires que je soumettrai à l'assemblée départementale la semaine prochaine iront en ce sens.

Le Conseil Général entend poursuivre sa politique de soutien aux projets communaux et intercommunaux portant sur les priorités départementales.

Je pense en particulier à notre mobilisation en faveur du logement. La mise en place du fonds départemental (FDIL) en partenariat avec la Région a abouti depuis 2004 à la construction de 4000 logements et à la rénovation de 13 000 autres.

Le Conseil général a également créé le 1er janvier 2007 un Etablissement Public Foncier Local en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, les EPCI, les communes et l'UMO. Doté de 30 M€, ce nouvel outil d'aménagement mis à disposition par le Département constitue un levier précieux pour vous qui, je le sais, rencontrez des difficultés à faire face à l'explosion du coût du foncier.

Nos objectifs ambitieux s'accompagnent plus globalement d'une réflexion sur la reconfiguration de notre dispositif de soutien au développement du territoire pour privilégier les projets structurants des collectivités locales, en particulier les plus exemplaires en termes d'innovation, de cohésion économique et sociale, de gestion des ressources naturelles et de respect de l'environnement.

D'ores et déjà, il apparaît prioritaire de confirmer le dispositif du fonds départemental d'ingénierie et de l'étendre, à titre expérimental, aux intercommunalités disposant de moyens insuffisants pour leur permettre de mener des études préalables. Cette intervention sera mise en perspective grâce à la refonte des outils départementaux d'aménagement induite par l'évolution du droit européen.

Fidèle à sa volonté de peser sur le devenir de son territoire, le département entend repenser ses interventions et mettre en place de nouveaux outils plus appropriés.

Il s'agit d'abord de créer une société publique locale d'aménagement - SPLA (loi du 13 juillet 2006) ayant vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipements publics pour le compte des collectivités publiques qui en seront actionnaires.

Il s'agira également de créer, en parallèle, deux autres structures qui viendront compléter l'apport de la SPLA en s'attachant à la résolution de besoins plus divers que celui du seul aménagement au sens du code de l'urbanisme :

La première est une agence départementale. Elle aura vocation à apporter toute assistance technique, financière et juridique au profit de l'ensemble des collectivités territoriales sur le département et notamment aux plus petites d'entre elles.

La seconde est une centrale d'achat. Celle-ci, investie d'une expertise « marché » et « commande publique », sera à même de faire bénéficier toute personne publique, ou organisme privé gérant une activité d'intérêt général, des marchés de fournitures, de services et de prestations qu'elle aura passés. Cette centrale assurera sécurité juridique, souplesse, réduction des coûts et rapidité.

Vous le vivez chaque jour dans vos mairies. Aujourd'hui, toutes les décisions d'élus locaux peuvent faire l'objet de recours dans un maquis juridictionnel de plus en plus complexe. Vous tous êtes confrontés à la crainte d'un recours sur telle ou telle procédure, à une saisine inattendue auprès du tribunal administratif...

C'est pour répondre à cette difficulté croissante que nous avons décidé de mettre en place ces nouveaux outils.

Ces deux structures constitueront un ensemble cohérent et complémentaire à la SPLA, tout en reprenant la fonction « aide aux communes » de la SemOise, dans des champs de compétences bien plus étendus que ceux jusqu'alors assurés par cette dernière. La mission « développement économique » sera naturellement intégrée au sein des services du département pour répondre, cher président, aux exigences de la Région en matière de conventionnement.

Vous l'aurez compris, vous pouvez toujours compter sur le Conseil général comme un partenaire fiable et fidèle. Je refuse pour ma part que notre département soit contraint à l'immobilisme et je sais que, collectivement, nous résisterons mieux aux difficultés susceptibles d'entraver nos actions.

Malgré les contraintes que nous connaissons, le département a réussi à réformer en profondeur depuis 4 ans, et les Isariens nous ont renouvelé leur confiance en mars dernier pour continuer à construire un département gagnant :

- un département solidaire, au service de tous et partout sur le territoire (par la politique de l'enfance et des familles, l'investissement massif en direction de l'éducation et de la jeunesse, les politiques solidaires en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, la valorisation de l'insertion et du retour actif vers l'emploi, les Maisons du Conseil Général désormais labellisées pour certaines « relais de service public »)

- un département harmonieux, dépassant les vieilles querelles et les gestions dispendieuses (par les contrats de développement territorial, la grande cause départementale autour du logement, les réserves foncières avec la création d'un d'établissement public foncier local, le plan routier à 15 ans, les transports publics avec le SMTCO, le développement durable avec l'agenda 21, la culture pour tous, la défense de notre patrimoine, la sécurité qu'elle soit civile, avec notre partenariat avec les pompiers, ou intérieure avec le financement de la construction et de la réfection des gendarmeries, la participation citoyenne avec le CDDO)

- un département innovant et attractif en matière économique en favorisant les activités de pointe comme la chimie verte, le futur CERTES, les pôles universitaires, le tourisme vert et le patrimoine.

Oui, mes chers collègues, l'Oise a beaucoup changé depuis 2004.

Et je le réaffirme devant vous aujourd'hui : le Conseil général continuera à impulser le dynamisme dont notre département a tant besoin pour construire, avec vous, l'Oise de demain dans un partenariat rénové et renforcé avec les communes de l'Oise.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie.

Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie : « C'est toujours un plaisir pour moi de vous retrouver salle Pommery pour débattre de notre « métier » d'élus dans des circonstances très différentes d'une année sur l'autre.

Le contexte dans lequel nous nous réunissons aujourd'hui est, je crois pouvoir le dire sans dramatiser de façon excessive, suffisamment grave pour que nous prenions ensemble la mesure des responsabilités qui nous incombent aujourd'hui pour faire face à la situation exceptionnelle que nous devons affronter.

La crise financière vient accélérer une crise économique dont les effets sur l'emploi sont clairement perceptibles depuis le mois d'août.

La nature et l'ampleur des décisions prises par les Etats montre de plus que ce n'est pas une crise conjoncture que nous avons à affronter mais bien une remise en cause de la structure de l'économie mondiale fondée sur l'idéologie néolibérale propagée par Milton FRIEDMAN (et qui a eu un temps ses défenseurs en France).

Cette situation appelle de toute évidence un nouvel ordre économique mondial. Très honnêtement je dois vous dire que je ne vais pas m'en plaindre, n'étant pas de ceux qui défendaient le modèle qui chute aujourd'hui.

Mais entre le nouveau monde et le vieux monde il y a la crise qui nous concerne avec son cortège de difficultés économiques et situations personnelles parfois dramatiques.

Il y a dans une région comme la nôtre la nécessité de tout faire pour conserver cet atout que représente un appareil économique diversifié, créateur de richesses et porteur d'avenir si nous voulons inventer un autre développement plus épanouissant pour les femmes et les hommes et plus respectueux de la planète.

C'est en effet un double défi auquel nous avons à répondre.

Celui de préserver un système bancaire et financier indispensable aux échanges et à l'investissement tout en le débarrassant des pratiques parasitaires qui l'ont miné mais aussi celui de redonner toute sa place à l'économie réelle.

L'urgence a conduit les gouvernements à traiter les questions bancaires et financières. Elle ne doit pas nous détourner de l'ardente obligation de construire une réponse européenne aux défis environnementaux sociaux et humains auxquels le monde est confronté.

Je suis même persuadé qu'une grande partie de la solution réside dans ces défis jamais relevés, dans ces engagements toujours différés. Il s'agit en particulier d'une politique européenne de la recherche et de l'innovation, de grands chantiers industriels, d'une politique ambitieuse de co-développement avec le continent africain.

Bretton Woods n'a été qu'un des aspects de la sortie de la crise de 1929. La nouvelle dynamique économique qui a permis les 30 glorieuses s'est aussi et surtout appuyée sur un nouveau modèle de consommation, plus de pouvoir d'achat, de nouvelles relations internationales.

Ce nouvel ordre nous concerne tous. Plus que jamais le développement durable doit être un objectif. Vous le savez la Picardie s'y est résolument investie à travers ses pôles de compétitivité mondiaux « Industrie et Agro ressources » et « I Trans ». Notre semaine de la recherche qui va se dérouler en novembre est centrée sur les procédés propres et sûrs, et notre Université de Compiègne s'affirme de plus en plus comme l'Université des écotechnologies.

J'évoquais à l'instant la crise de 1929. Elle nous a aussi laissé l'enseignement du rôle que peuvent jouer les grands travaux pour sortir d'une crise.

Il me paraît fondamental que des grands projets comme le canal à grand gabarit, la liaison Creil Roissy, le TGV Paris Londres soient accélérés.

Il me paraît tout aussi important que les collectivités territoriales qui réalisent 75% de l'investissement public en France cessent de voir leurs ressources grignotées pour garder l'indispensable capacité d'investir. C'est pour le Conseil régional une priorité au moment où nous préparons notre budget.

Je pense par ailleurs que nous devons tous unir nos efforts pour répondre aux conséquences des dérèglements financiers sur nos entreprises.

C'est dans cet esprit que j'ai pris l'initiative de réunir le 6 novembre prochain à Amiens l'ensemble des partenaires concernés de l'économie, de la finance, les collectivités territoriales, et les partenaires sociaux pour nous mobiliser avec l'Etat, pour préserver l'emploi entreprise par entreprise, cela est nécessaire.

C'est l'économie réelle qui sera au cœur de cette rencontre, celle de nos territoires, de nos entreprises, celle qui fait vivre les salariés et les entrepreneurs dans nos communes et qu'il nous faudra être capable d'aider dans l'urgence demain si elles sont dans la difficulté.

Nous devons trouver ensemble les moyens y compris financiers pour les accompagner, c'est-à-dire leur permettre de passer le cap de la crise financière et à préparer leur avenir et celui de notre Région.

Mais nous devons aussi trouver ensemble les moyens d'agir pour maintenir un haut niveau d'investissement public des collectivités territoriales. Ce moteur de l'activité économique doit être consolidé et même renforcé et pour cela l'Etat doit garantir aux collectivités territoriales des conditions d'emprunt suffisamment raisonnables pour leur permettre de continuer à investir.

Je sais d'avance que cette rencontre sera fructueuse si nous sommes capables de prendre nos responsabilités d'entrepreneur des politiques publiques et de garants de la cohésion économique et sociale de nos territoires.

Pour ce qui me concerne je suis persuadé que nous avons en région les ressources suffisantes pour consolider les secteurs fragiles et apporter sur le terrain les réponses aux difficultés passagères de nos entreprises.

Nous ne devons pas faire abstraction de la dimension psychologique du contexte de crise qui conduit à dévaloriser les initiatives tant publiques que privées et économiques que politiques.

Je vous demande de vous mobiliser tous ensemble et de mobiliser les énergies tout autour de vous pour que la Picardie traverse cette période sans en sortir fragilisée.

Je suis persuadé que si nous le voulons et si nous nous en donnons les moyens nous pourrions y parvenir ensemble.

Pour conclure, je souhaiterais quand même aborder le problème de la réorganisation territoriale. J'ai un avis qui ne correspond pas à ce qu'on entend d'ordinaire. On vous demande ce qu'il faut supprimer ? On vous explique qu'ailleurs ce n'est pas comme ça. D'abord, on vous ment. Ailleurs, il y a autant de niveau qu'en France sauf, qu'ailleurs, le vrai problème, c'est que l'on sait qu'y fait quoi et que tout le monde ne fait pas tout ! C'est la clause de compétence générale qui est en cause. Les départements dont la proximité et le social sont incontournables ! Le rôle des collectivités que vous représentez est incontournable ! Il n'y a pas un grand pays européen qui ne se développent pas grâce aux Régions ! Et en même temps on vous demande de supprimer et on vous explique que ce sont des économies d'échelle. Ce ne sont pas des économies. L'économie c'est de dire que tout le monde ne doit pas essayer de tout faire. Cette parabole vaut pour l'Etat qui a déconcentré tout en souhaitant continuer à exercer des compétences. Le vrai problème, dans ce pays, est un problème d'organisation territoriale, de clarification des compétences et de clarification des financements. Nous sommes le premier partenaire sur l'économie. Il se dépense un peu plus de 300 millions d'euros en Picardie chaque année sur l'économie directe et indirecte périphérique. La Région met un peu plus de 200 millions d'euros. L'Etat, les départements, les communautés de communes mettent 100 millions d'euros. J'ai le plus petit retour sur la taxe professionnelle. Si j'étais une entreprise classique je dirai que je n'y vais pas car je n'ai pas de retour sur investissement ! Il faut revoir l'ensemble de ces problèmes. Il faut avoir le courage de tout remettre à plat mais la question n'est pas la suppression mais la clarification et pour les nouveaux maires, vous allez le découvrir, que quand vous avez délégué une compétence, vous n'avez plus le droit de l'exercer. Dans 80% des cas, d'une façon un petit peu fortuite, on continue à le faire. C'est ça qu'il faut faire dans ce pays et c'est ça dont ce pays a besoin ! »

Monsieur Philippe Grégoire, Préfet de l'Oise : « Le Ministre s'étant exprimé tout à l'heure, je pense avec une très grande clarté. Il a dit la parole de l'Etat sur les questions les plus essentielles de l'heure, et à priori, je n'ai pas l'intention d'y revenir derrière lui. Simplement, peut être, ayant entendu les interventions des Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, je veux bien insister sur le fait que, finalement, quelques éléments principaux sont devant nous.

D'abord, face à la crise financière internationale, donc l'acuité nous est connue, dont on ne sait pas quelles seront les conséquences, il convient d'établir les parades, prendre les précautions nécessaires. Je crois une chose, et nous pouvons la partager certainement en tant que citoyen, la France dans cette phase difficile, est un pays qui se montre au premier rang sur le plan mondial à la fois pour définir les mesures qui sont indispensables, prendre la tête d'un mouvement de réflexion international sur ce que pourrait être le nouvel ordre mondial, et espérons le justement, servir de guide dans cette période extrêmement difficile. Ce ne peut être pour nous qu'un élément de satisfaction, sachant que nous venons de très loin. La France vient de très loin. La parole de la France a toujours été entendue par le passé, dans divers moments de l'histoire du monde. Peut être sommes nous à un moment, d'une nature différente, mais où à nouveau cette parole de la France peut être précieuse.

La deuxième chose, ce sont nos propres efforts. Le Ministre a cadré ce qu'il en est à travers les orientations du débat budgétaire qui, de toute façon, est soumis à la sagesse du parlement. Je reviens simplement sur le fait que, en ce qui nous concerne, et à fortiori dans le cadre international actuel, nous avons toujours à résoudre le problème que nous avons avant

du déficit abyssal de nos comptes publics et de la nécessité d'y remédier de façon à ce que la France puisse libérer tout son potentiel, toute ses énergies, alors qu'à l'heure actuelle, nous sommes au contraire porteur de ces dettes considérables à la fois pour notre génération et les générations qui nous suivent et qui obèrent la compétitivité de la France. Qui parle d'obérer la compétitivité de la France parle également d'obérer les capacités de redistribution de bien-être, de revenu, d'avenir de notre population. Il y a là des impératifs catégoriques par quelques bout que nous le prenions et l'Etat, c'est-à-dire la Nation, et nous sommes tous des briques de la Nation, l'Etat est légitime à dire par rapport aux contraintes nationales, ce qu'il faut faire. Encore une fois, c'est la représentation nationale, la sagesse parlementaire qui portera les décisions mais regardons les problèmes en face, ils appellent réellement des solutions réalistes.

Je voudrais dire aussi à ce titre, sans paraphraser le Ministre, cet effort s'accompagne également d'un effort d'organisation de la France. J'ai bien entendu ce qui a été dit par Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Général. Il y a deux dimensions. D'abord, c'est un fait. Le Président de la République a évoqué l'ouverture d'une réflexion de grande ampleur sur ces questions. Pour autant, je n'ai entendu aucun propos qui orienterait les choses dans tel ou tel sens, aucun propos qui dirait-on va supprimer telle ou telle institution. Il y a des évocations nombreuses et variées qui viennent à la fois de la discussion politique au meilleur sens du terme, de la discussion entre citoyens mais, pour l'heure, il n'y a de la part de l'Etat, aucune copie sur la table qui dirait-on va organiser ceci ou cela. Nous n'en sommes pas là, même si assurément à notre époque, et Dieu sait que nous aimons notre pays, il faut faire en sorte que son organisation soit compétitive dans l'international. Nous ne pouvons pas être confrontés aux crises ou au développement du monde sans que notre pays soit le mieux organisé pour y faire face.

Un volet qui a été évoqué également, c'est la révision générale des politiques publiques. Elle a été évoquée comme étant susceptible, dans le discours des élus, de réorganiser, de mettre à mal certaines orientations. La révision générale des politiques publiques (RGPP) est une démarche utilisée dans d'autres pays, dans divers continents, sous des appellations diverses et variées, et qui consiste à réfléchir, vis-à-vis de politiques publiques tous azimuts, sur les questions suivantes : Sont-elles utiles ? Sont-elles bien accomplies ? Sont-elles confiées au meilleur opérateur au sens générique du terme ? Faut-il éventuellement mieux faire dans l'esprit du service global à la Nation ? C'est ça la direction ! Et d'ores et déjà, depuis un an, il y a des pas importants qui ont été accomplis pour la rationalisation. Faire en sorte que l'on fasse mieux et de manière plus économe pour les deniers publics. Les deniers publics, nous en sommes tous utilisateurs : L'Etat, la région, le département, les communes, les intercommunalités mais souvenons-nous, à chaque fois, que les moyens viennent de ce que le contribuable apporte, de ce que le citoyen tire de ses poches, de ce que nos entreprises peuvent apporter. Nous avons donc un devoir absolu, dans le souci que nos choix fassent bien fonctionner la Nation, que ce que nous demandons comme effort au contribuable soit un effort justifié, bien réinvesti. C'est ça la RGPP.

Je voudrais très rapidement repasser sur certaines évocations aux questions qui ont été posées tout à l'heure et donner deux ou trois éclairages.

Premièrement, j'ai entendu tout à l'heure, par exemple Monsieur le Président du conseil général, et cela s'inscrit dans la philosophie des échanges, indiquer les efforts que le département engage ou a engagé pour le logement. J'en suis témoin. J'en donne acte et nous avons dans ce domaine des besoins considérables. J'aurais souhaité en même temps qu'il dise,

par exemple, que le département continue de bénéficier d'une délégation majeure de compétence au niveau des aides à la pierre, c'est-à-dire les aides au logement et que par convention entre Monsieur le Président du conseil général et moi, ce sont des fonds d'Etat, massivement, qu'il attribue pour que des opérations de construction puissent émerger.

J'ai entendu dire également et je cite parmi d'autres choses, la volonté départementale, et dont je salue la légitimité, à aider les collectivités territoriales à aller dans le sens des efforts d'aménagement en apportant des aides à la conception des choses et à mettre en place une centrale d'achat susceptible d'être économe de moyens. Nous aurons à nous soucier évidemment que ces créations soient conformes au droit de la concurrence. J'aurai à y regarder avec le Président du Conseil Général par le souci également du respect de la loi et j'aurai à rappeler devant vous que l'Etat continue à mettre en œuvre, dans les domaines qui ne sont pas du domaine concurrentiel, des prestations aux communes soit à titre conventionnel soit même à titre gratuit. Je le dis car on pourrait penser qu'il s'agirait de combler un creux. Ce creux dans mon esprit n'existe pas ou, du moins, il faudra que nous fassions en sorte pour les communes et les maires que les choses soient d'une parfaite lisibilité.

Je vais m'efforcer d'aller vite pour répondre très sommairement à certaines questions posées dans la salle par courtoisie vis-à-vis des élus.

D'abord une question qui a été soulevée par Monsieur Jean-Paul Douet, vice-président du Conseil Général, sur ACTE et les frais de raccordement. Ce n'est certainement pas l'Etat qui demande cette somme mais le connecteur d'accès. C'est une prestation technique pour pouvoir raccorder la commune à la prestation informatique. Clarifions bien ce dont il s'agit et puis, si vous me le permettez, cette somme de 346 euros est dans le domaine concurrentiel puisqu'il peut y avoir plusieurs opérateurs. Est-ce que c'est un montant renversant pour une collectivité locale dès l'instant qu'il s'agit d'accomplir mieux le service public ? Je vous laisse apprécier. Ce n'est peut être pas hors de portée des collectivités locales.

Je voudrais aussi rapidement revenir sur certaines choses.

Une question a été posée par rapport à l'avis de l'Etat sur le PLU de la commune voisine. Je ne vais pas rentrer dans les détails car la question est extrêmement intéressante. La réponse qui a été faite par le directeur départemental de l'équipement au maire de la commune, c'est l'avis de l'Etat sur le projet de PLU. Je considère cet avis exemplaire en termes d'intérêt. Cet avis met en exergue les problèmes d'aménagements d'aujourd'hui par rapport à ce que nous devons faire en termes d'économie de l'espace, en termes de respect de l'environnement et en termes de stratégie du « Grenelle ». C'est une des grandes stratégies indispensables à notre pays. Le projet de loi de finances 2009 d'ailleurs stipule bien que c'est une orientation majeure dorénavant de la politique de l'Etat.

Je voudrais aussi commenter très rapidement la question de l'assainissement évoquée par l'un des maires dans la salle tout à l'heure. Entendons-nous rapidement, l'agence de bassin, ce n'est pas l'Etat. Je rappelle que l'Etat occupe à peu près 20% des sièges au conseil d'administration de l'agence. Deuxièmement, nous sommes un peu dans un cas assez typique du retard que nous avons pris dans notre pays pour traiter ces problèmes qui sont des problèmes de plus en plus indispensables. Je n'ai évidemment pas la réponse technique sur le cas évoqué par le maire de la commune. On pourrait y regarder et le sous-préfet aidera à y regarder. En tout état de cause, cela soulève deux questions : la confirmation du fait que nous sommes en retard pour nous préoccuper de ces problèmes et la nécessité de procéder dans un

esprit d'intercommunalité justement pour prendre en compte à la fois la rationalité globale des aménagements et puis aussi de trouver une surface financière un peu plus ouverte.

La question évoquée au sujet de Roissy par Monsieur le Maire de Peroy, j'avoue être incapable d'y répondre en tout cas en l'état actuel des choses. Je serais d'ailleurs intéressé s'il pouvait me la préciser par écrit et on y regardera de plus près.

Le maire de la Chapelle-en-Serval a soulevé l'un des serpents de mer concernant la question des gens du voyage. Nous en aurions pour des heures. Je vais aller très vite sur l'essentiel. Sur le cas local que vous soulevé, c'est-à-dire résoudre le problème du stationnement, de la définition d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la communauté de communes du pays de Senlis. Nous avons presque trouvé une solution (...)

Il y a des secteurs dans le département de l'Oise, qui n'ont pas mis en œuvre les obligations inscrites dans le schéma départemental qui est sous la signature conjointe du Président du conseil général et la mienne. J'ai adressé à toutes les collectivités concernées, une lettre de mise en demeure accompagnée d'un délai de fait parce qu'on ne peut pas durablement ne pas réaliser les aires et en même temps dire que l'on a des problèmes avec les gens du voyage. Je sais que c'est plus compliqué que ça dans la pratique. J'en suis très conscient.

J'ai faite des mises en demeure qui se traduiront par des déclinaisons. Je m'apprête à saisir Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes dans les cas considérés pour décliner maintenant ce que va être la procédure. La première, c'est que la CRC soit saisie pour établir s'il s'agit d'une dépense obligatoire. La Chambre me répondra. Si elle le fait, ce qui a priori, serait logique puisqu'il s'agit de mettre une loi en application, j'aurai après, avec les ressources des intercommunalités concernées, à désigner les terrains, maîtriser les terrains et à faire réaliser ces aires. Dès l'instant où c'est l'Etat qui se substitue aux collectivités locales et bien malheureusement, les aides de l'Etat ne sont plus utilisables. On sera dans un paradoxe total et dans l'intérêt même du département, je le regretterai. J'indique d'autant plus à titre de regret que dans les secteurs du département où on sait honorer les obligations, je pense par exemple à l'Agglomération de la Région de Compiègne, les aides de l'Etat sont déclinables.

Ceci avec l'arrière plan, que je sais très bien, de ce qui accompagne les stationnements des gens du voyage qui occasionnent, sachez-le, beaucoup de vigilance.

Pour ce qui est d'Ons-en-Bray. Très rapidement, je vous propose d'en parler avec le Directeur départemental de l'Équipement à la sortie de la salle. Je rappelle simplement qu'il y a plusieurs années, par décision gouvernementale, il avait été décidé de prendre un projet sommaire d'aménagement d'itinéraire entre Gournay-en-Bray et l'entrée de Beauvais. Vous savez que le contournement est maintenant réalisé. C'est une réalisation impressionnante quand on en voit les résultats. Cela donne quelques embouteillages chez vous mais on a grandement amélioré les choses en termes de sécurité routière et en termes de fluidité, d'économie de carburant. Il reste à compléter les choses. Le dossier est à l'étude entre la direction régionale de l'équipement, la nouvelle direction interrégionale des routes. C'est au terme de ces études complémentaires que nous pourrions mieux vous dire.

Quelques mots pour conclure : la RGPP. J'en ai parlé en terme généraux tout à l'heure. Sachez simplement que nous sommes sur le chemin et qu'il y a des domaines qui vous intéressent. Premier domaine, la direction départementale de l'équipement et la direction

départementale de l'agriculture fusionnent à partir du 1^{er} janvier prochain. Il s'agira d'une DDEA avec des compétences bien structurées, un resserrement de ce qui peut être mis en commun, une organisation plus économe de moyens. Nous aurons surtout à mettre en œuvre une nouvelle organisation de l'échelon départemental de l'Etat. L'échelon régional, c'est déjà réorganisé. Au niveau départemental, vous allez voir les choses changer considérablement. A l'heure actuelle, vous connaissez la préfecture, les sous-préfectures, la DDE, DDA, DDASS, DDJS, Trésorerie Générale, les impôts... A partir de l'année prochaine, vous verrez se construire une organisation beaucoup plus regroupée et lisible. Il restera une Préfecture. Il restera des sous-préfectures. Mais nous n'aurons plus que deux ou trois directions interministérielles. L'une s'appellera la direction départementale interministérielle du territoire. Cela touchera à l'aménagement, au logement, l'environnement c'est-à-dire les grands domaines qui tiennent à la gestion de l'espace et à son développement durable. Il y aura ensuite, soit une autre direction qui s'appellera direction départementale interministérielle de la protection de la population et de la cohésion sociale, qui traitera de tous les aspects sociaux aussi bien au sens des interventions de l'Etat qu'au sens de la prévention vis-à-vis de crises par exemple à titre sanitaire. L'option, c'est de savoir si on distingue cohésion sociale spécifiquement de ce qui est protection de la population. Je vous en reparlerai. Sachez en tout cas que pour vous, cela signifie potentiellement, plus de lisibilité et des frais de fonctionnement plus faibles.

Le Ministre a évoqué tout à l'heure dans le cadre de la RGPP, une question qui s'en rapproche et qui est très importante pour le département. C'est les restructurations de défense. Je ne peux pas faire l'économie d'un propos pareil. Vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur le Président, que nous allions perdre un certain nombre de militaires. Ce n'est pas faux mais je profite du fait, pour illustrer les choses, le Général Furet qui commande maintenant la base aérienne 110 est présent, que la base aérienne de Creil va croître en ampleur et va être érigée au rang et aux fonctions de base de défense et ce dès l'année prochaine. Elle va prendre un rôle inter-armées plus important parce que l'objectif en la matière et de faire en sorte que l'on ait plus sur le territoire national, des régiments ou des bases isolés qui ne peuvent pas mutualiser leurs moyens. On recherche au contraire des économies, des gains d'échelle, de performance inter-armées, l'idée étant de retourner vers les forces des moyens financiers supplémentaires pour équiper nos troupes en vue des opérations qu'elles ont à accomplir et qui peuvent être extrêmement dangereuses. Ces décisions sont prises et doivent se décliner. Elles toucheront trois sites : Senlis en 2009, Compiègne et Noyon.

(Des aléas techniques nous empêchent malheureusement de restituer les derniers propos tenus par Monsieur le Préfet).

La séance est clôturée à 14H05.

Le Président

Le Secrétaire général
adjoint

Alain VASSELLE

Gérard LEMAITRE